

Projet d'établissement de l'IME de Péronne

2016-2020



20, rue du Mont Saint Quentin
80200 PERONNE

Sommaire

1	Présentation générale	5
1.1	L'association gestionnaire	5
1.1.1	Projet associatif	5
1.1.2	L'organisation de l'association	6
1.2	Les origines de l'IME de Péronne	7
1.3	Caractéristiques de l'IME	8
1.4	Cadre réglementaire de référence	8
1.5	Cadre de vie	9
1.5.1	Les lieux de vie et de travail	9
1.5.2	L'environnement	10
2	La population accueillie à l'IME	10
2.1	L'âge, le sexe et l'origine des jeunes	10
2.2	Le contexte sociologique	11
3	Mise en œuvre du projet d'accompagnement	13
3.1	La procédure d'admission	13
3.2	Admission, période d'accueil et Projet Individuel (PI)	15
3.2.1	L'éthique de l'accompagnement à l'IME	15
3.3	L'arrivée dans l'établissement	15
3.3.1	Les premières semaines	16
3.3.2	L'écriture du Projet Individuel	16
3.4	Objectifs et finalités de l'accompagnement	16
4	L'accompagnement au quotidien	19
4.1	L'externat (appelé semi-internat dans les notifications)	19
4.1.1.1	Les ateliers éducatifs d'IMP	20
4.1.1.2	Les ateliers éducatifs d'IMPro	21
4.1.1.3	L'organisation de la classe	23
4.1.1.4	Les prises en charge thérapeutiques	24
4.1.1.5	Les interventions « mixtes »	25
4.1.1.6	Le temps du repas	26
4.1.2	L'internat	26
4.1.2.1	Les objectifs de l'internat	26
4.1.2.2	Le lieu	27
4.1.2.3	L'organisation	28
4.1.2.4	La sortie de l'internat	28
4.1.3	Les périodes d'ouverture sans les enseignants, appelés « Semaines Éducatives »	29
4.1.4	Les séjours extérieurs	29
4.1.5	Les vacances	30
4.2	Les orientations après l'IME	30

4.3	Les relations avec les familles	32
4.3.1	Les rencontres individuelles	33
4.3.1.1	Les rencontres programmées	33
4.3.1.2	Les rencontres ponctuelles	33
4.3.2	Les rencontres collectives	34
4.3.2.1	Les temps d'échange	34
4.3.2.2	Les temps conviviaux	34
5	LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	35
5.1	Le Projet d'Établissement	35
5.2	Le Conseil de la Vie Sociale	35
5.3	Le Contrat de Séjour	36
5.4	Le Règlement de Fonctionnement	36
5.5	Le Livret d'Accueil	36
5.6	La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie	37
5.7	La Liste des Personnes Qualifiées	37
6	PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURES DE RÉFLEXION	38
6.1	Les ressources humaines	38
6.1.1	Organigramme	38
6.1.2	L'équipe d'encadrement	38
6.1.3	L'équipe éducative	39
6.1.4	L'équipe pédagogique	39
6.1.5	L'équipe thérapeutique	39
6.1.6	Le service social	39
6.1.7	Les services généraux	40
6.2	Les ressources financières et budgétaires	40
6.3	Le lien avec le siège	40
6.4	Les lieux de réflexion et de coordination	41
6.4.1	Instances organisationnelles de réflexions, de propositions et de décisions	41
6.4.2	Instances représentatives du personnel	42
6.4.3	Le travail en réseau et les partenaires	42
7	Perspectives	43
7.1	L'instauration d'une démarche d'amélioration continue de la qualité	43
7.2	Le développement de la capacité de l'IME	43
7.3	Le projet de ferme éducative à Aizecourt-le-haut	43
7.3.1	Les apports du déménagement à la ferme pour l'IME	43
7.3.2	L'utilisation de la ferme par l'IME	44
7.3.2.1	La médiation animale	44
7.3.2.2	Les possibilités éducatives offertes par la ferme	45
7.3.2.3	L'ouverture vers le public	46
Annexes		47

Annexe 1 : Grille de projet individuel d'accompagnement	i
Annexe 2 : Exemple d'emploi du temps	ii
Annexe 3 : Exemple de fiche d'atelier éducatif	iv
Annexe 4 : Descriptifs d'ateliers	vi

1 Présentation générale

1.1 L'association gestionnaire

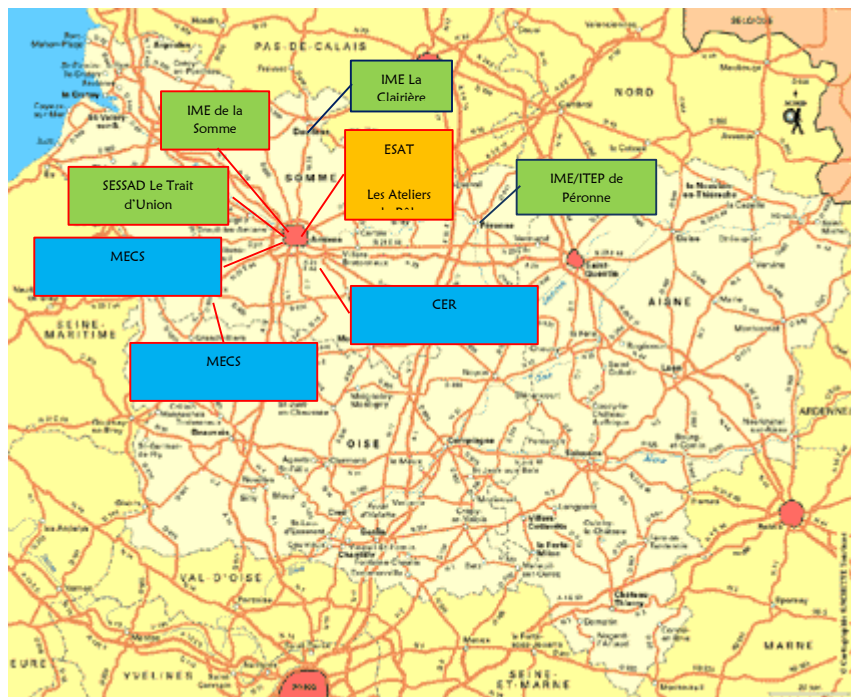
1.1.1 Projet associatif

L'association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Somme (ADSEA 80), fondée en 1957,

Les valeurs fondatrices de l'association sont résumées par ces cinq mots :

- ✓ Humanisme,
- ✓ Altruisme,
- ✓ Civisme,
- ✓ Professionnalisme,
- ✓ Solidarité.

L'ADSEA 80 déploie ses missions autour de trois pôles : le pôle Enfance et Familles (en bleu), le pôle de l'insertion professionnelle (en orange) et le pôle enfance et autonomie (en vert).



Répartition géographique des établissements de l'ADSEA 80.

→ **Le Pôle Enfance et Familles** accompagne 80 jeunes du secteur de la protection de l'enfance et de la jeunesse : 68 au Foyer éducatif Picard à Amiens et 12 à la MECS d'Ayencourt-le-Monchel. La Protection Judiciaire de la Jeunesse, en outre, lui confie l'organisation de cessions régulières de 10

semaines pour des jeunes adolescents au Centre Educatif Renforcé « CER Amiens Ressource ».

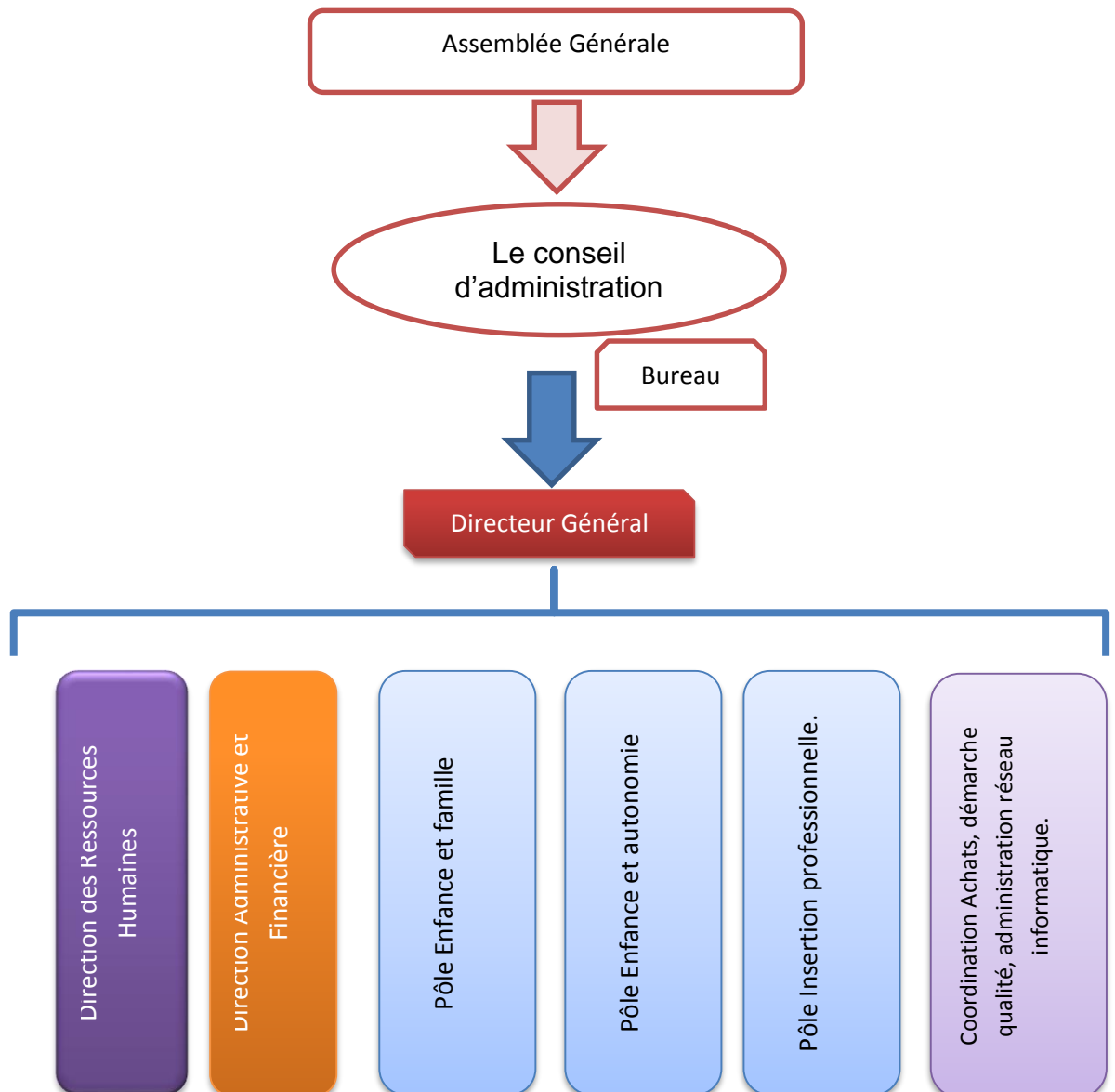
- ➔ **Le Pôle insertion professionnelle** propose un accompagnement par le travail dans l'ESAT « les Ateliers du Pôle Jules Verne » à Glizy. 68 travailleurs en sont bénéficiaires.
- ➔ **Le Pôle Enfance et autonomie** accompagne 287 enfants et adolescents ayant des difficultés de l'apprentissage ou des difficultés psychologiques perturbant leur participation sociale.

Les premiers sont pris en compte dans les IME : 100 à l'IME de la Somme (Dury), 62 à la Clairière (Doullens) et 30 à Péronne. 35 sont accompagnés par le SESSAD " Le trait d'UNION ».

Les seconds, soit 60 jeunes sont accompagnés par l'ITEP de Péronne.

1.1.2 L'organisation de l'association

L'ADSEA 80 emploie près de 300 salariés, dont près de 80 à l'IME et ITEP de Péronne.



1.2 Les origines de l'IME de Péronne

Bien que créé en 1946, l'établissement de Péronne n'intègre l'ADSEA que plus tardivement. A l'origine, l'Institut Médico-Psycho-Pédagogique (IMPP) est fondé



par l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence dont le siège est à Lille. Dès son origine se profile déjà l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) d'aujourd'hui. Dans le projet de l'époque, en effet, il est écrit : *« L'institut n'est pas une maison de redressement mais un internat pédagogique spécialisé qui s'adresse aux enfants inadaptés, soit pour des raisons*

tenant à l'enfant lui-même, soit pour des raisons sociales et dont l'avenir paraît compromis au point de vue professionnel et moral ». Lors de son ouverture en 1950, l'IMPP est situé dans l'enceinte de l'hôpital hospice de Péronne. Ce n'est qu'en 1969, suite à la donation en 1963 par la Mairie de Péronne d'un terrain de 3 hectares, que l'institution déménage au n° 20 de la rue Mont Saint Quentin. La dénomination exacte de cette institution est : *« Institut Médico Psycho Pédagogique, collège spécialisé d'enseignement général »*. L'IMPP accueille des jeunes avec une intelligence normale et présentant des troubles du comportement.

En 1998, l'IMPP change de dénomination et devient Institut Médico Educatif (IME). Ainsi sont admis à l'IME des jeunes ayant des difficultés psychologiques et des jeunes déficients intellectuels.

La circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux Instituts Thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis vient interroger les professionnels de l'IME : *« La nécessité de repenser les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts de rééducation s'est imposée ces dernières années et a conduit à opérer une distinction claire entre les Instituts médico éducatifs (IME), qui ont pour vocation de prendre en charge des jeunes présentant des difficultés intellectuelles et les ITEP. »*

Fort de cette nécessité, l'IME de Péronne s'est donné dès la parution de la circulaire, le projet de réorganiser l'IME. Le dossier de réorganisation est présenté à la DDASS et est déclaré complet en novembre 2009.

En mars 2010, le Comité Régional d'organisation sociale et médicosociale (CROSMS) a donné un avis favorable au projet de réorganisation. L'ARS de Picardie, par arrêté n°DROS HD DT80 10-009 en date du 29 avril 2010, autorisait l'ADSEA 80 à réorganiser l'IME en deux sections distinctes : un IME de 30 places et un ITEP de 60 places.

La séparation effective des deux populations s'est concrètement réalisée à la rentrée scolaire 2012.

Objectif qualité :

Il conviendra de négocier avec l'ARS une évolution de l'agrément de l'établissement vers deux autorisations et habilitations, une pour l'IME et une pour l'ITEP.

1.3 Caractéristiques de l'IME

L'Institut médico éducatif est un établissement médico-social répondant à l'article L 312-1 alinéa 2 du code de l'action sociale et des familles. « *Les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »

Numéro FINESS : 80 800 035 8

Capacité totale autorisée : 90 jeunes (60 en ITEP et 30 en IME)

1.4 Cadre réglementaire de référence

- ✚ Les annexes XXIV au décret de la DGAS N° 89.798 du 27 octobre 1989, qui définissent les missions précises des IME

« La prise en charge tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle.

Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie, la formation générale professionnelle.

La prise en charge peut concerner les enfants ou adolescents, selon leur niveau d'acquisitions aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Elle comporte :

- l'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou adolescent ;
- les soins et les rééducations ;
- la surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;
- l'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimum ;
- des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

Un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'établissement précise les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cette prise en charge. »

- ✚ Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale

avec notamment l'affirmation des finalités de tout accompagnement : «accueil et protection, aide au développement de l'autonomie, insertion sociale, éventuellement intégration sociale et professionnelle ».

- ✚ Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées
qui modifie de nombreux dispositifs existant, notamment sur l'accessibilité (à l'école, à l'emploi -y compris dans les services publics -, à la formation, ...), sur la rémunération des personnes handicapées (conditions d'accès, financement, ...), sur les commissions en charge des différents dossiers de la personne (suppression des CDES et COTOREP, création d'un guichet unique, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, comprenant en son sein une commission des droits de la personne handicapée,...).
- ✚ Décret du 31 décembre 2005 portant modalités de scolarisation des élèves en situation de handicap et création des unités d'enseignement.
- ✚ Circulaire interministérielle du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et à la prise en charge des enfants accueillis.
- ✚ Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap (PPS).
- ✚ Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D.351-5 du code de l'éducation.
- ✚ Arrêté du 6 février 2015 relatif au document de recueil d'informations mentionné à l'article D.351-10 du code de l'éducation, intitulé « Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation. (GEVA-Sco).

1.5 Cadre de vie

1.5.1 Les lieux de vie et de travail

L'IME est implanté sur un terrain qu'il partage avec un autre établissement de la même association : l'Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique.

Historiquement, les deux établissements et les deux publics étaient confondus jusque juillet 2012 sous l'appellation IME, dans des lieux et une prise en charge qui ne se distinguaient que par l'âge des enfants.

Les lieux communs aujourd'hui encore aux deux établissements se limitent au gymnase, à une partie du self et au bâtiment administratif ; ce dernier regroupe l'accueil, les bureaux de la direction, de l'administration, de l'équipe thérapeutique (hors psychomotricité) et des salles de réunion.

Les lieux propres à l'IME sont composés de deux espaces distincts :

- L'internat, dans une ancienne maison de fonction. Il comporte trois chambres de deux lits et une chambre d'un lit, deux salles de douche avec lavabos, un WC, une cuisine, un grand salon/ salle-à-manger (où les internes prennent les repas du soir et du matin), un bureau éducatif, une salle d'activités, une véranda, un garage et un jardin.
- L'externat, composé de deux bâtiments reliés par un préau couvert. Il comporte trois salles de classe, deux salles éducatives pour les plus jeunes, trois ateliers pour les plus âgés, une salle d'esthétique / soins du corps, une salle de psychomotricité, une salle polyvalente, une future bibliothèque et la cantine. A l'extérieur, au-delà du préau, les enfants disposent d'une cour et d'espaces verts, de deux serres, et d'un terrain de foot partagé avec l'ITEP.

Si les pièces sont grandes et lumineuses, elles sont pourtant mal isolées et parfois peu adaptées à l'usage d'aujourd'hui. Néanmoins, les bâtiments sont bien entretenus ; les travaux d'entretien sont régulièrement faits et permettent à chacun, adulte et enfant, de vivre et de travailler dans un environnement le plus agréable possible.

1.5.2 L'environnement

L'IME est situé à proximité de quelques grandes enseignes commerciales, à une distance relativement faible du centre-ville, proche de la pleine campagne et des petits villages dont sont souvent originaires les enfants.

Le réseau de transports en commun permet quelques déplacements dans la ville mais ne facilite pas l'accès aux grandes agglomérations. Enfants et professionnels sont souvent tributaires de transports personnels ou associatifs.

L'IME et l'ITEP sont implantés sur une surface partagée de 3,5 hectares, dotée de grands espaces verts très bien entretenus. La vue est ouverte et agréable.

2 La population accueillie à l'IME

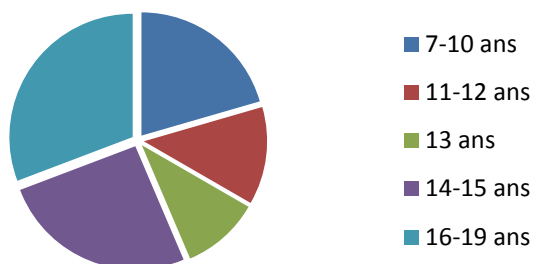
2.1 L'âge, le sexe et l'origine des jeunes

Au 1^{er} septembre 2015, l'établissement est autorisé pour un accueil de 30 jeunes mais, de fait, accueille 39 enfants.

Tous sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du fait d'une déficience intellectuelle légère à moyenne qui entrave les apprentissages en milieu ordinaire.

Il s'agit de 14 filles et de 25 garçons, âgés de 7 ans à 20 ans, répartis en classe d'âge comme suit :

Age des enfants et des jeunes



- 8 jeunes de 7 à 10 ans
- 5 jeunes de 11 à 12 ans
- 4 jeunes de 13 ans
- 10 jeunes de 14 à 15 ans
- 12 jeunes de 16 à 19 ans

Aujourd'hui, nous accueillons 34 jeunes en externat et 5 en internat (uniquement des garçons). L'internat est séquentiel pour 2

d'entre eux. Le nombre de lits en internat nous permettrait de recevoir 2 garçons supplémentaires, comme l'indique notre agrément, soit 7 enfants en internat.

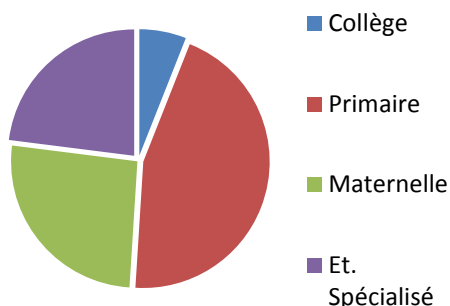
Nous n'accueillons pour le moment plus aucun jeune adulte relevant de l'amendement Creton.

Si notre agrément nous permet d'accueillir des enfants à compter de 6 ans, nous ne recevons pas d'orientation pour des jeunes de cet âge, faute de demandes.

Tous les jeunes que nous accueillons sont originaires de la Somme.

Les établissements d'origine des jeunes sont multiples :

Origine des jeunes



- 6% viennent de classes de collège, souvent de SEGPA ou d'ULIS. Le jeune y a atteint les limites de son intégration scolaire et il est impossible d'envisager une poursuite vers un lycée.
- 45 % viennent de classes de primaires : 23% d'un CP, 14% d'un CE1 / CE2, 8% d'une CLIS, dans lesquels ils ont été scolarisés 2 à 3 années sans succès, parfois déjà en attente d'une place en établissement spécialisé.

- 26% viennent de classes de maternelle, où leurs difficultés ont été repérées très tôt. Ce sont souvent les jeunes qui présentent une déficience plus marquée.
- 23% viennent d'autres établissements spécialisés qui, du fait de l'évolution du jeune, ne sont plus en mesure de répondre à ses besoins

6% de l'ensemble de ces jeunes bénéficiaient déjà d'un suivi en SESSAD ou en CAMSP

2.2 Le contexte sociologique

Les conditions de vie des jeunes accueillis sont très diverses.

Les familles rencontrent pour beaucoup des difficultés économiques importantes, auxquelles s'ajoutent parfois des situations personnelles complexes.

Sur le plan de l'emploi et des revenus :

- 43 % des familles vivent du revenu d'un ou deux emplois stables et / ou à temps complet
- 11 % des familles vivent d'une pension de retraite, d'une indemnisation par le Pôle Emploi ou du revenu d'un emploi précaire
- 46 % des familles vivent des minimas sociaux

Sur le plan personnel :

- 54 % des enfants vivent avec leur deux parents
- 23 % des enfants vivent avec l'un de leurs parents, tout en conservant des liens avec le parent chez lequel ils ne vivent pas
- 20 % des enfants vivent avec l'un de leurs parents, sans aucun lien avec l'autre, parfois sans le connaître
- 3 % des parents ont été déçus de leur autorité parentale

Sur le plan des difficultés supplémentaires que rencontrent certaines familles :

- 20 % des familles bénéficient d'un suivi par l'Aide Sociale à l'Enfance décidé par un juge (AEMO ou placement en Famille d'Accueil)
- 44 % des parents (soit 27 sur 62) sont eux-mêmes en situation de handicap
- 15 % des parents ont été eux-mêmes scolarisés en IME, dont 8 % dans notre établissement
- 14 % des familles rencontrent pour l'un de leur membre une difficulté d'ordre psychique (troubles de l'attachement, ...), psychologique (dépression, ...), psychiatrique (troubles bipolaires) ou de maladie génétique (mucoviscidose).

Nous accueillons aujourd'hui une majorité de jeunes dont les difficultés socio-familiales affectent davantage encore la capacité d'apprentissage.

Ces situations subies, ces difficultés particulières, nous ont amenés à penser notre projet d'accompagnement de manière à en permettre la compréhension au plus grand nombre de parents. Nous avons en effet pu constater par le passé que la présentation aux familles de documents certes complets mais d'un abord complexe provoquait un sentiment d'infériorité et une alliance précaire, car n'étant pas fondée sur une compréhension partagée.

Objectif qualité :

Parmi les projets à mener à moyen terme, l'accessibilité des documents institutionnels est un axe d'amélioration continue de la qualité. Nous envisageons d'utiliser le FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

3 Mise en œuvre du projet d'accompagnement

Cette partie est le cœur du Projet d'Établissement.

« Un projet ne vaut que s'il est partagé »

Les valeurs et les points essentiels de l'accompagnement sont le résultat d'un travail collectif avec les professionnels de l'établissement

Nous avons commencé par travailler sur les « préalables », c'est-à-dire nos motivations, ce qu'il nous semble essentiel d'avoir à l'esprit lorsque nous accueillons une famille et un enfant.

Dans notre accompagnement de l'enfant, du jeune, nous voulons être attentifs à :

- Considérer ses besoins et ses envies de façon **individuelle**
- Lui apporter le **soutien** dont il a besoin
- Reconnaître ses **compétences**, les valoriser
- **Tenir compte** de son **histoire**, de son **parcours**, de ses **limites**
- Le considérer avec **bienveillance**
- Lui faire une **place**, le **rassurer**

Nous avons la volonté de :

- **Collaborer** avec les **parents**, les **épauler**
- Voir le **potentiel** et le **positif** en chaque jeune
- L'aider à **se sentir bien**, à **prendre du plaisir** dans les activités

Le maître-mot est AUTONOMIE. L'autonomie est la capacité d'une personne à assumer les actes de la vie quotidienne et, au-delà, la capacité à décider pour soi-même.

3.1 La procédure d'admission

La façon dont se passe l'admission d'un enfant ou d'un jeune représente le premier contact entre la famille et l'établissement ; la relation débute sur ces premiers moments qui conditionnent souvent la qualité de la relation de partenariat, d'alliance autour du jeune.

Nous avons établi une procédure qui se veut la plus proactive possible.

- L'orientation est envoyée à l'établissement par la CDAPH. L'assistante sociale de l'établissement contacte alors la famille pour se faire confirmer le positionnement parental quant à l'accueil du jeune dans l'établissement (quelques familles acceptent l'orientation administrative mais ne sont pas tout de suite prêtes à accepter l'entrée de leur enfant en établissement spécialisé). Certaines familles, que l'orientation désempare, demandent à visiter l'établissement au préalable à tout entretien. Nous accédons à cette demande qui permet, le plus souvent, de vérifier que l'établissement répond à leur attente et, ainsi d'être rassurées.
- Nous fixons deux rendez-vous aux parents et à leur enfant :
 - Lors du premier, la famille rencontre l'assistante sociale, la chef de service et le médecin-psychiatre ou une psychologue

- Lors du second, la famille rencontre à nouveau la chef de service ainsi qu'un éducateur, qui sera référent de la période d'accueil, et l'enseignant(e) qui a en charge la classe de niveau du jeune
- Nous proposons au jeune deux journées d'observation ; elles lui permettent d'être rassuré quant aux modalités de son accompagnement, de faire état à sa famille de ce qu'il a pu vivre et observer ; elle permet ensuite à la famille de nous poser des questions plus précises, d'affiner ses attentes ; enfin, elle permet à notre équipe d'envisager un accompagnement personnalisé, de construire un premier emploi du temps. Parfois ces journées permettent de s'apercevoir que notre établissement n'est pas le plus adapté pour répondre aux besoins de l'enfant.
- La situation du jeune est évoquée en réunion d'encadrement, dans le cadre d'une commission d'admission, en présence de la directrice, de la chef de service, du médecin psychiatre et de l'assistante sociale. Le directrice valide l'admission en fonction des éléments apportés.
- Une réponse est adressée à la famille et à l'enfant, formalisant :
 - L'entrée du jeune, en proposant une date lorsqu'une place est disponible
 - Le positionnement sur liste d'attente
 - **Rarement, notre demande de réexamen de la situation par la MDPH**

Objectif qualité : nous souhaitons prendre en compte à la fois l'histoire de l'enfant, sa communauté de vie - familiale et amicale, son réseau relationnel proche afin de les associer au projet de vie et co-construire le parcours de l'enfant, parce que nous accueillons la globalité de l'enfant

En parallèle, et en informant les parents, nous contactons les éventuels intervenants institutionnels précédents (si l'enfant vient d'un autre IME, par exemple), et organisons une réunion d'échange, si nous l'estimons nécessaire.

Les éventuels autres responsables légaux, ainsi que l'Aide Sociale à l'Enfance, dans les situations où elle est mandatée pour intervenir, sont conviées avec les parents à toutes les rencontres. Si une famille d'accueil prend en charge l'enfant, elle est également invitée, au minimum, à une rencontre.

L'admission est le moment de la découverte réciproque, de l'écoute, des questions essentielles pour l'une et l'autre des parties ; nous cherchons avec la famille, avec le jeune, à vérifier s'il n'y a pas d'oppositions dans les attentes des parties prenantes. Il n'y a pas d'admission sans accord des responsables légaux. La modalité d'accueil (internat ou externat) est fixée en fonction de la notification de la MDPH ; une demande de modification peut être faite en accord avec la famille.

Nous ne contestons pas l'orientation décidée par les professionnels de la MDPH qui ont proposé l'établissement, en adéquation avec l'ensemble des informations dont ils disposent. Il arrive néanmoins qu'une famille, une fois l'établissement présenté, ne souhaite pas y faire admettre son enfant, ou qu'apparaisse, lors d'une rencontre, un élément essentiel qui n'a pas été porté à la

connaissance de la MDPH, ou qui est survenu après la commission, et qui rend indispensable un réexamen de la demande ; alors, nous saisissons la CDAPH pour que la situation soit réexaminée.

Objectif qualité :

L'association de l'infirmier à la procédure d'admission doit être retravaillée.

3.2 Admission, période d'accueil et Projet Individuel (PI)

3.2.1 L'éthique de l'accompagnement à l'IME

En équipe, nous avons posé les termes de ce qui nous semble essentiel dans ces premiers moments partagés.

- Avant tout, il s'agit pour nous d'une **rencontre**, de **rencontres**. Étymologiquement, le terme de « rencontre » recouvre à la fois les notions de surprise, de découverte, mais aussi de combat ou d'alliance, de similarité. Bien que la famille se présente en demande d'une place pour son enfant, elle est également en attente, voire en exigence de qualité. De notre côté, nous comptons sur ce temps de l'accueil pour poser les bases d'une relation qui permettra à l'enfant de tirer bénéfice d'un accompagnement que nous voulons le plus possible ajusté à ses besoins.
- Le temps de l'accueil permet de **répondre aux questions**, de **lever certaines appréhensions**. Nous nous efforçons de présenter suffisamment clairement le **contexte**, de poser des **repères** afin de **rassurer l'enfant et sa famille**.
- Ce temps permet également d'**informer** le plus largement possible **sur le cadre institutionnel**.
- Nous **informons** et **sensibilisons les autres jeunes** à l'arrivée d'un(e) nouveau (nouvelle) venu(e), tout en cherchant les moyens adaptés à chaque enfant pour favoriser son **intégration par ses pairs**.
- Pour l'enfant, le jeune, la découverte de nouveaux adultes est parfois source d'angoisse, de stress, de désir d'être apprécié ou encore de méfiance. Le temps de l'accueil est un **temps « d'appropriation » réciproque**. Il nous aide à trouver, choisir les bons modes de communication.

3.3 L'arrivée dans l'établissement

Le jour de son admission, l'enfant ou le jeune est accompagné par ses parents ou responsables légaux. Il rencontre le directeur de l'établissement et la chef de service pour la signature du Contrat de Séjour ou du Document Individuel de Prise en Charge.

Lors de cette rencontre, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis à la famille, le contrat de séjour est signé et le carnet de liaison est remis au jeune, à l'enfant, ainsi que l'emploi du temps de sa période d'accueil.

3.3.1 Les premières semaines

L'emploi du temps est construit de façon à ce que, durant six à huit semaines, l'enfant participe à un maximum d'ateliers et puisse découvrir ce qui lui plaît, ce qu'il réussit, ce qui lui est plus difficile, ce qu'il a besoin ou envie d'apprendre.

En parallèle, les adultes le découvrent par le biais de différents médias : activités manuelles, d'expression, sportives, artistiques, d'échange, de concentration, autonomes, ...

3.3.2 L'écriture du Projet Individuel

A l'issue de cette période, nous sommes normalement en mesure de proposer un **Projet Individuel** basé sur les observations de l'enfant, celles des parents et les nôtres.

L'éducateur référent de la période d'accueil rencontre le jeune et échange avec lui sur ce qu'il a découvert durant ces premières semaines, sur les activités qu'il souhaite poursuivre, ce qu'elles lui apportent.

L'équipe éducative, thérapeutique et pédagogique se réunit ensuite lors d'un « Point Projet ». Chaque professionnel partage avec les autres membres de l'équipe ce qu'il a observé et ce qu'il a compris des besoins de l'enfant, du jeune. A l'issue de cette réunion, plusieurs axes de travail sont dégagés (points de progrès), développés à partir des capacités et des difficultés du jeune ; des moyens en terme d'ateliers, de temps de classe, d'activités thérapeutiques... sont déterminés.

Nous envoyons à la famille un document reprenant ces éléments afin qu'elle puisse y réfléchir avant de rencontrer la chef de service et l'éducateur chargé de l'accueil. Lors de cette rencontre, nous travaillons le projet avec la famille et convenons de son contenu définitif. Si des désaccords subsistent, ils sont clairement notés dans le document final qui est envoyé à la famille pour signature.

Ce document est le premier Projet Individuel (PI).

Celui-ci sera retravaillé au moins **une fois par an**, selon la même procédure. En cours d'année, des **ajustements** sont proposés en fonction des demandes du jeune, de sa famille, et des observations de l'équipe pluridisciplinaire. Ils prennent la forme de modifications dans la façon dont l'équipe accompagne le jeune (davantage de responsabilités, de souplesse, de cadre, ...) ainsi qu'à des modifications d'emploi du temps (davantage d'ateliers manuels, artistiques, de découverte, d'éveil...), pour **répondre aux besoins identifiés et aux envies**.

En [annexe 1](#), un exemple de Projet Individuel permet de comprendre le cheminement de l'équipe, du jeune et de sa famille.

3.4 Objectifs et finalités de l'accompagnement

L'admission d'un enfant ou d'un jeune en IME est aujourd'hui davantage le fait de l'échec d'une scolarisation ordinaire que d'un premier choix d'une famille, consciente par elle-même du handicap de son enfant.

De fait, nous sommes investis d'une grande attente des parents sur le plan purement scolaire et nous devons avoir, en parallèle, envers eux une démarche (pro)active d'explication des apprentissages visés par les ateliers éducatifs et les prises en charge thérapeutiques.

Aujourd'hui, l'établissement commence à bénéficier d'une notoriété positive, tant de la part de parents qui y ont un enfant scolarisé que de la part d'anciens élèves. Cela facilite de manière palpable la relation avec les familles en demande, qui semblent moins « subir » l'orientation.

Les démarches nécessaires à la réorganisation séparée de l'IME et de l'ITEP en 2012 nous ont permis de poser en équipe, comme un nouveau préalable, ce qui nous anime, les valeurs que nous partageons. Nous avons pu déterminer une ligne de travail qui nous assure d'être cohérents malgré la multitude de formes que peut prendre notre intervention auprès des enfants et des jeunes.

Ainsi, nous pouvons résumer les objectifs de notre accompagnement comme suit :

- **Accueillir** chaque enfant, chaque jeune, **avec ses potentialités** et rechercher, avec lui et avec sa famille, à les développer **à son rythme**, dans le respect de ses envies et de ses besoins
- **Favoriser**, au quotidien et de façon pérenne, son bien-être, son épanouissement et son **équilibre psycho-affectif**
- L'aider à **prendre conscience de ses compétences, de sa valeur** et ainsi l'amener à être capable de faire des choix adaptés
- **Responsabiliser** chaque jeune à sa mesure, lui permettre d'accéder à un **maximum d'autonomie**
- **Mettre en œuvre**, avec le jeune et sa famille, **les moyens d'une sortie positive**, quelle que soit l'orientation retenue

Pour atteindre ces objectifs, nous avons développé des moyens spécifiques qu'il importait de rendre lisibles et compréhensibles par les familles et les partenaires.

Aussi chaque enfant, chaque jeune, dispose d'un **Classeur Éducatif et Pédagogique Individuel**, qui reprend le travail réalisé dans chaque atelier ainsi qu'en classe et permet à chaque personne directement concernée (le jeune, sa famille, les membres de l'équipe) de comprendre les apprentissages visés et d'évaluer les progrès. Le classeur contient également le Projet Individuel en cours et les précédents, les emplois du temps successifs ainsi que des notes relatives à divers événements (rencontres avec la famille, incidents, ...). C'est la traçabilité du parcours du jeune.

Après la période d'accueil, un **référént est désigné pour chaque enfant**. Sous la responsabilité de la chef de service, il veille au respect du Projet Individuel, au suivi des objectifs, à la mise en œuvre des moyens. Il a une vision globale de l'accompagnement de l'enfant, interpelle les différents intervenants, veille à la cohérence des prises en charge entre elles. Il participe à l'évaluation du parcours de l'enfant et est un interlocuteur privilégié pour la famille et les éventuels partenaires.

L'accompagnement est **pluridisciplinaire** : des femmes et des hommes de trois types de professions collaborent dans l'accompagnement de l'enfant, du jeune : les professions médicales (psychiatre, psychologues, infirmier et psychomotriciens), les professions éducatives et sociales (éducateurs spécialisés, éducateur sportif, moniteur-éducateurs, aide-médico-psychologique et assistante sociale) et les professions de l'enseignement (enseignants spécialisés et non spécialisés). Ils, elles

disposent de compétences diverses et complémentaires et les mettent en œuvre dans le cadre d'un projet commun : le Projet Individuel de chaque enfant, de chaque jeune. Sur le sujet de l'accompagnement pluridisciplinaire, nous tenions à préciser les valeurs sur lesquelles nous nous retrouvons et qui soudent entre eux nos modes d'accompagnement.

- Notre objectif commun est de **mettre en œuvre le Projet Individuel**, en **réalisant ou en réévaluant les objectifs**. Pour cela, nous vérifions l'**adéquation des moyens**, en **réadaptant** chaque fois que nécessaire **les prises en charge particulières et l'accompagnement global**
- Nous sommes attentifs à **permettre l'épanouissement** de l'enfant, du jeune et le **développement de ses potentiels**
- Nous voulons **garder une ouverture d'esprit**, nous **méfier des « a priori »**
- Nous voulons **permettre à chaque jeune de se découvrir** (quitte à nous surprendre) et de **remettre en question son projet**
- Nous acceptons que nous puissions **nous tromper**
- Nous sommes attentifs à favoriser l'**équilibre psycho-affectif** de l'enfant, du jeune

4 L'accompagnement au quotidien

4.1 L'externat (appelé semi-internat dans les notifications)

L'externat désigne l'ensemble des activités dites « de jour », classes ou ateliers, auxquelles participent tous les jeunes, internes et externes.

Les ateliers éducatifs ont pour objectif commun de développer les compétences manuelles, physiques et intellectuelles des jeunes accueillis. Ils visent également à leur permettre une plus grande confiance en eux, une plus grande compréhension de leurs ressentis et, de fait, une meilleure expression ou maîtrise de leurs émotions. Ils aident à développer l'autonomie, la socialisation, à être acteur au sein d'un groupe, à comprendre, à décider, proposer, oser ...

Les ateliers éducatifs sont, en résumé, notre « boîte à outils » ; ils nous permettent, selon les besoins et les désirs de chaque jeune, de lui proposer les activités les mieux adaptées.

Les ateliers sont pensés de la façon suivante : le travail autour des Projets Individuels permet de distinguer quels types d'atelier sont nécessaires pour chaque enfant, chaque jeune. Les éducateurs spécialisés et techniques, en fonction de leurs compétences, proposent plusieurs ateliers qui couvrent l'ensemble des besoins identifiés.

Pour les plus jeunes (IMP): l'emploi du temps de chaque enfant est composé de manière à ce qu'il participe aux ateliers dont il a besoin et envie, autant que possible avec des enfants de son âge. Il a également des temps de classe, dont le nombre est fonction de sa capacité à les investir comme lieu d'apprentissage.

Dès 14 ans (Pré-IMPro et IMPro): en fonction de ses besoins et de ses envies, chaque jeune intègre un atelier d'IMPro, auquel il est principalement rattaché. Il participe également, quelques heures chaque semaine, à un ou des ateliers éducatifs, ainsi qu'à des temps de classe.

Précisons que les ateliers sont indifféremment proposés aux garçons et aux filles.

Afin d'évaluer la pertinence des ateliers (quant au Projet d'Établissement, mais aussi par rapport au Projet Individuel de chacun des jeunes qui y participe), des fiches d'atelier ont été créées. Elles reprennent les objectifs généraux et les objectifs individuels, sont dotées d'une grille de lecture simple et rapide et laissent une place aux commentaires de l'éducateur.

En classe, l'objectif est de permettre le développement du potentiel des enfants et des jeunes, avec une progression adaptée à chacun. Pour les plus grands, le travail scolaire est axé sur l'insertion sociale et professionnelle et la consolidation des acquis. Le projet de l'unité pédagogique précise le cadre et l'exercice de la mission.

Enfin des interventions « mixtes » (thérapeutique + pédagogique, thérapeutique + éducatif, éducatif + pédagogique) peuvent être ponctuellement programmées sur des sujets souvent précis. Elles visent à répondre à un besoin identifié pour un ou plusieurs jeunes : le tabac, le cannabis, le droit des jeunes, la contraception, ...

En [annexe 2](#), un exemple d'emploi du temps permet de saisir l'organisation de l'établissement dans la prise en charge d'externat. Les prises en charge thérapeutiques individuelles et collectives n'apparaissent pas, se déroulant souvent sur des temps plus courts et nécessitant, de fait, un atelier ou une classe de rattachement avant et après le début de la prise en charge thérapeutique.

4.1.1.1 Les ateliers éducatifs d'IMP

L'IMP (Institut Médico-Pédagogique) accueille les enfants de 6 à 14 ans.

L'équipe de référence de l'IMP se compose de deux éducatrices spécialisées et d'un éducateur sportif. Elle est complétée à hauteur d'un temps plein au total par des salariés de l'internat (une éducatrice spécialisée, une monitrice-éducatrice et un aide-médecin-psychologique) qui proposent différents ateliers.

Les temps d'accompagnement se découpent comme suit :

- 8h30/9h15 : accueil
- 9h15/10h30 : 1^{er} temps d'atelier ou de classe
- 10h30/10h45 : récréation
- 10h45/12h : 2^{ème} temps d'atelier ou de classe
- 12h/13h15 : repas et récréation
- 13h15/14h30 : 3^{ème} temps d'atelier ou de classe
- 14h30/14h45 : récréation
- 14h45/16h : 4^{ème} temps d'atelier



Selon le projet, certains ateliers nécessitent une demi-journée entière, sans coupure. Il s'agit essentiellement des ateliers menés en extérieur (Poney, Vie Sociale, Poterie, Natation, ...).

La mission des ateliers éducatifs d'IMP, en complément de la classe, est d'accueillir les enfants en journée, en fonction des besoins repérés pour chacun d'entre eux et validés avec la famille dans le Projet Individuel. Dans le respect de l'individualité de chaque enfant, au-delà des règles communes, les interventions s'adaptent aux besoins de chacun. Ainsi chaque jeune participe, par semestre, à tous les ateliers qui lui permettent de grandir et d'apprendre.

Selon leur spécialisation, les éducateurs mettent en œuvre leurs compétences techniques au sein des ateliers qu'ils proposent. Chaque atelier donne lieu à une fiche technique descriptive ([annexe 3](#)), qui précise également l'objectif visé pour chaque enfant et permet une évaluation en fin de semestre. Ces fiches participent à la rédaction, par le référent, d'une synthèse éducative semestrielle qui est présentée aux parents dans le cadre d'une rencontre.

Dans la répartition des enfants par ateliers, au-delà du Projet Individuel de chacun, il est important de veiller à l'équilibre des groupes, selon l'activité, afin, de créer de réelles dynamiques (ainsi, il faut s'appliquer autant que possible à tenir compte de l'âge des enfants, des affinités et incompatibilités, de la maturité et du type de déficience, et garder ces critères actifs en cas d'absence d'un professionnel).

Pour résumer, on distingue plusieurs types d'ateliers ([descriptifs en annexe 4](#))

- Les ateliers manuels, qui visent le développement de la motricité fine et le bon usage d'un certain nombre d'outils du quotidien (ciseaux, colle, feutres, ...) ainsi qu'un travail de valorisation par la réalisation des travaux : Activités Manuelles, Peinture, Pâte à Sel, ...



- Les ateliers créatifs, qui permettent à l'enfant de découvrir l'art en général et ce qu'il aime en particulier : Création Artistique, Printemps des Arts, Musique, ...



- Les ateliers du quotidien, qui outillent l'enfant en le rendant autonome : Cuisine, Vie Sociale, Découverte des 5 Sens, ...

- Les ateliers de découverte de soi et de ce qui est différent : Découverte de l'Eau, Découverte des Animaux, Poney, ...

- Les ateliers sportifs : Natation, Gymnastique, Cirque, ...

- Les ateliers d'expression : Théâtre, Mimes, Marionnettes ...

- La découverte des ateliers d'IMPro : Couture, Jardin, Bricolage ...



4.1.1.2 Les ateliers éducatifs d'IMPro

Certains ateliers d'IMP sont poursuivis durant quelques temps par les jeunes qui entrent en IMPro, s'ils en ont l'envie ou le besoin (et en lien avec leur Projet Individuel).

L'IMPro (Institut Médico-Professionnel) accueille les jeunes de 14 à 20 ans sous 2 appellations : Pré-IMPro (14 – 16 ans) et IMPro (16 – 20 ans).

Dans la prise en charge au sein de l'IMPro, l'accent est mis sur le Professionnel, afin de placer l'ensemble des jeunes dans une dynamique de travail et de leur permettre d'en dégager le plaisir et la valeur. Chacun évolue à son rythme au sein des différents ateliers afin de se découvrir, de s'épanouir et de construire son projet de vie. L'ensemble de l'équipe éducative se rencontre toutes les semaines en réunion d'IMPro afin de maintenir une dynamique de travail partagée et cohérente. De plus les ateliers se mettent au service les uns des autres afin de valoriser le travail de chacun.

Le personnel éducatif se compose de quatre professionnels à temps plein : un éducateur spécialisé, un moniteur d'atelier, une monitrice-éducatrice.

Le cadre de travail se décompose en trois pôles techniques : Arts ménagers, Espaces-verts et Ouvrier Polyvalent.

Les **horaires d'accueil** sont similaires à ceux des ateliers éducatifs d'IMP, exception faite des temps de récréation qui ne sont pas formalisés de la même manière ; lorsqu'un temps de pause est nécessaire et cohérent avec le travail engagé, les jeunes peuvent en disposer en extérieur ou dans le foyer qui leur est dédié.

La répartition des jeunes se fait de la façon suivante :

- **Pré- IMPro (14 et 15 ans):**

En 1^{ère} et 2^{ème} année de Pré-IMPro, les jeunes peuvent, en fonction de leurs Projets Individuels :

- Passer un semestre sur chacun des trois pôles, pour découvrir des espaces de travail différents et dégager un projet professionnel, puis passer le dernier semestre sur l'un des pôles pour affiner une posture, approfondir des connaissances
- Passer sur les trois pôles chaque semaine, afin de travailler encore davantage la posture professionnelle, tout en croisant les regards éducatifs au maximum

- **IM Pro (16 à 20 ans):**

Le jeune de 16 ans est invité à choisir un atelier de référence, en concertation avec l'équipe et en cohérence avec son Projet Individuel ; il reste rattaché à cet atelier pour toute la durée de sa prise en charge en IMPro (un changement reste possible si le Projet Individuel est modifié).

Pour chaque atelier, il existe un **référentiel métier** précisant les objectifs de celui-ci. Sont déclinés des items d'apprentissages techniques en lien avec les référentiels **RAE** et des items permettant aux jeunes d'acquérir une posture professionnelle.

La **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience** – RAE - (probablement rebaptisée prochainement Reconnaissance des Acquis de l'Apprentissage pour les jeunes d'IMPro) est un parcours de formation au sein duquel nous engageons les jeunes qui le souhaitent et qui y sont prêts. Elle se fait en lien avec le dispositif *Différent et Compétent Picardie*. Elle a préalablement nécessité de former les encadrants techniques et la Direction. La préparation des jeunes s'étale sur une année scolaire, inclut la présentation d'un dossier complet et d'une auto-évaluation (réalisée avec le référent éducatif), le passage devant un jury interne ou externe et la remise d'une attestation lors d'une cérémonie régionale.

Le foyer est une salle récemment rénovée, aménagée et décorée par les jeunes. Dans cet espace se trouvent un canapé, un baby-foot, une table de ping-pong. Les jeunes y ont accès en autonomie pendant les temps de pause sous réserve d'un comportement respectueux et en adéquation avec les règles fixées par l'équipe.

Les **stages** ont une grande importance pour les jeunes. Ils les appréhendent ou les attendent avec impatience, les vivent comme une plongée dans le monde adulte et en reviennent, le plus souvent, davantage conscients de leurs potentiels et du travail qui reste à faire pour que leurs projets

aboutissent.

En Pré-IMPro, la mise en stage consiste en plusieurs semaines, répartis sur les deux années, qui permettent aux jeunes de découvrir le monde du travail au sein du milieu protégé ou du milieu ordinaire. Les terrains de stage sont, généralement, proposés par les jeunes et validés par les adultes.

En IMPro, la mise en stage se fait en fonction du Projet Individuel et vise à construire et concrétiser le projet professionnel du jeune. Une partie des stages est parfois orientée par le référent éducatif afin que le jeune ne s'éparpille pas et construise un projet professionnel cohérent.

Un suivi des stages est effectué par le référent à chaque période et un bilan est systématiquement donné par le lieu d'accueil.

De la même manière qu'en IMP, mais sur la base des évaluations d'atelier, le référent éducatif réalise une **synthèse semestrielle** de l'évolution du jeune (progrès remarquables, difficultés nouvelles ou persistantes, ...) et la présente lors d'une rencontre avec la famille.

L'IMPro vise à une **sortie** en adéquation avec le Projet Individuel et celle-ci s'effectue de façon progressive. Les stages préparent à cette sortie en visant toujours une possibilité d'orientation réalisable. Une part importante de la préparation à la sortie tourne autour de la détermination, avec la famille et le jeune, des sorties possibles et souhaitées pour ce dernier, en fonction de ses capacités.

Les ateliers d'IMPro, qui sont détaillés en annexe, sont les suivants :

- Atelier « Employé Technique de Collectivité » (ETC), qui se découpe en trois activités distinctes : Entretien des Locaux, Repassage et Couture
- Atelier « Espaces Verts », qui comprend l'Entretien et également la Création
- Atelier « Ouvrier Polyvalent d'Entretien »

Nous mettons en place à deux reprises chaque année, des semaines dites de « Défis Professionnels ». A cette occasion, les jeunes d'IMPro et certains jeunes de Pré-IMPro s'investissent toute la semaine, avec l'éducateur responsable de leur atelier et l'intervention ponctuelle de l'enseignante, sur une réalisation concrète, qui doit être achevée le vendredi.

Cette mise en situation pratique, à la fois stimulante, valorisante et exigeante, permet à chaque jeune de mesurer sa capacité à fournir un effort, à élaborer, construire, organiser. Elle est mise en avant par un temps formel de réception des œuvres, le vendredi en fin de matinée.

4.1.1.3 L'organisation de la classe

Chaque année, l'Inspection Académique décide du nombre d'enseignants affectés à chaque établissement. Depuis septembre 2014, il a été décidé qu'une enseignante à temps plein et une enseignante à mi-temps travailleraient dans notre établissement. En fonction des effectifs du début d'année et des progrès des enfants et des jeunes, plusieurs classes de niveau sont créées. Pour exemple, à la rentrée 2014 il en existait quatre :

- La première accueillait essentiellement les enfants les plus jeunes, dont les besoins en apprentissages se situent autour des niveaux de maternelle, l'essentiel étant que les enfants apprennent à devenir élèves ; les enfants bénéficiaient de trois fois 1h15 de classe par semaine.
- La seconde accueillait des jeunes de niveau fin de Grande Section au début du CE1 ; l'enseignement portait essentiellement sur l'apprentissage des bases de la lecture et du calcul. Les jeunes bénéficiaient de quatre fois 1h15 de classe par semaine.
- La troisième classe accueillait des jeunes entrés dans la lecture et ayant besoin de renforcer cette compétence, d'acquérir de la fluidité et de travailler le sens de ce qu'ils lisent. Les techniques opératoires étaient davantage approfondies et un travail autour de la pré-professionnalisation était abordé. Les jeunes bénéficiaient de six fois 1h15 de classe par semaine.
- La quatrième classe accueillait uniquement des jeunes d'IMPro et travaillait essentiellement sur l'insertion sociale et professionnelle et le renforcement des acquis. Des travaux étaient également réalisés en technologie. Les jeunes bénéficiaient de sept fois 1h15 de classe par semaine.

A partir de la deuxième classe, des temps d'anglais à l'oral, étaient régulièrement pratiqués.

Les horaires d'enseignement sont similaires à ceux de l'externat éducatif et se découpent donc en 15 créneaux d'1h15. La répartition des élèves, ainsi que leur temps de classe, s'établissent en fonction de leurs Projets Individuels et de leurs potentialités. Le temps de classe peut être modulé durant l'année scolaire en fonction des besoins.

Les objectifs pédagogiques sont ceux du socle commun, axés principalement sur les apprentissages fondamentaux (Français, Mathématiques, structuration du temps et de l'espace), pour les plus jeunes (IMP). Pour les plus âgés, la connaissance de l'entreprise et de la vie professionnelle, l'individu dans son environnement professionnel sont les supports de travail principaux. Les stages en entreprise servent de bases à l'élaboration d'écrits (CV, lettre de motivation, rapport de stage, ...).

L'évaluation (formative et normative) se fait toujours en continu, visant les Paliers 1, 2 et certaines compétences du Palier 3 du socle commun. Les compétences travaillées sont reprises sur un bulletin scolaire semestriel, présenté aux parents à l'occasion d'une rencontre.



4.1.1.4 Les prises en charge thérapeutiques

Elles sont assurées par un plateau technique composé d'un mi-temps de Psychologue, un quart temps de médecin psychiatre, un mi-temps de psychomotricité et un mi-temps d'infirmier. La

coordination générale des soins est garantie par un avis médical en lien avec les responsables légaux de l'enfant.

- **Institutionnelles**

La thérapie institutionnelle fonctionne grâce aux réunions de synthèses de situations, aux « Points Jeunes », en réunion avec la Direction, et à l'esprit de recherche permanent de réflexion sur les pratiques lors de réunions d'équipe thérapeutique. La collaboration intelligente entre les services (éducatif, pédagogique et thérapeutique) vise aussi à structurer la vie à l'IME en référence à un cadre (temporel, spatial, règlementaire, sociétal). Cette thérapie institutionnelle opère avec la participation des différents partenaires de l'IME (sanitaires, culturels, sociaux,...) à travers des concertations, des actions de prévention, des activités « périphériques à l'établissement », des journées festives ou événementielles, des « rencontres parents-professionnels » et des contacts de réseau pluri professionnel, sans oublier les petits projets du quotidien parfois initiés par les enfants eux-mêmes.

Les médiations éducatives sont une source de compréhension des problématiques de l'enfant, qui trouvent parfois une réponse adaptée grâce à une reprise de situation en réunion de service avec la présence d'un « psy » donnant par là même une « supervision » de l'accompagnement éducatif et pédagogique.

- **Individuelles**

Les rendez-vous de consultation pour psychothérapie ou rééducation en psychomotricité sont adaptés au projet personnalisé de chaque jeune. Ils se font dans nos locaux. Les besoins dépassent parfois les capacités effectives de l'Institut, c'est pourquoi il est fait appel de temps en temps au CMP de Péronne, d'Albert, d'Amiens ou de Ham pour répondre à la nécessité de soin, notamment psychiatrique.

- **En atelier**

Les psychothérapies en groupe utilisent un support (le conte par exemple) ; l'indication en est portée en réunion d'équipe thérapeutique, en fonction du projet personnalisé des jeunes et aussi de leur adhésion à cet abord thérapeutique. Il peut s'agir aussi de groupes « de parole », soit à thème, soit à expression libre ou semi-dirigée.

La rééducation thérapeutique peut se faire également en petit groupe comme « relaxation, sophrologie », toujours selon le projet personnalisé ; c'est le mieux être de l'enfant qui est recherché dans l'objectif de son épanouissement personnel.

4.1.1.5 Les interventions « mixtes »

Elles impliquent deux professionnels différents, par exemple éducatif et psychologique ou encore un spécialiste extérieur (diététicien ou autre) et l'infirmier ou la psychomotricienne. Le groupe thérapeutique a lieu dans nos locaux mais pas exclusivement ; il peut s'agir de séances individuelles également (par exemple musique, percussion) qui impliquent l'intervention de personnes travaillant en convention avec l'IME (autre exemple l'équi-thérapie).

4.1.1.6 Le temps du repas

Le repas se prend en passant au self-service de l'établissement.

L'équipe éducative d'IMP accompagne les enfants dans un moment qui se veut également éducatif : découvrir une alimentation variée, goûter à tous les aliments, manger proprement et tranquillement, avoir une attitude adaptée, ... Les lieux permettent à l'équipe de gérer les affinités et les tensions, favorisant ainsi la sérénité du moment. Le repas se veut un temps convivial où le dialogue et l'échange sont privilégiés.



En IMPro, Le repas est un temps durant lequel les jeunes peuvent rester entre eux. A la vue de l'adulte, mais à des tables distinctes, les adolescents et les jeunes majeurs sont invités à se placer selon leurs affinités, à gérer leur temps de repas, à converser comme ils l'entendent, dans le respect de chacun.

4.1.2 L'internat

L'équipe éducative se compose d'une Surveillante de Nuit, d'une Maîtresse de Maison, d'un Aide Médico Psychologique, d'une Monitrice Éducatrice et d'une Éducatrice Spécialisée.



4.1.2.1 Les objectifs de l'internat

Les jeunes qui sont accueillis en internat ont en commun de rencontrer des difficultés particulières, au domicile familial, pour comprendre et accepter le cadre, respecter le rythme des autres, devenir autonomes dans les actes de vie quotidienne, prendre soin d'eux-mêmes et participer, de manière adaptée, à la vie de famille (admettre les contraintes, en prendre en charge une petite partie, partager des moments conviviaux tout en respectant les règles du vivre-ensemble...).

Aucun jeune, à son entrée dans l'établissement, ne s'est vu proposer l'internat sur le seul argument de la distance du lieu de vie familial. De la même manière, l'établissement refuse les demandes d'internat sur ce seul argument. L'établissement ferme le vendredi à 13h et ouvre le lundi à 10h30.

Selon le projet individuel de l'enfant, du jeune, un internat séquentiel peut être mis en place. Les jeunes peuvent dormir sur l'internat quatre, trois, deux ou même une seule nuit par semaine selon leur projet. Le rythme peut être modifié après une rencontre entre la famille et l'établissement.

La vie quotidienne ainsi que les activités favorisent le développement des aptitudes des enfants et mobilisent leurs capacités d'apprentissage. Cela leur permet de s'inscrire dans un processus de savoir-faire et de savoir-être valorisant. Le travail consiste à leur redonner confiance, à encourager leurs efforts dans tous les domaines afin d'établir une dynamique personnelle.

Le travail de l'équipe éducative, par le biais d'activités, consiste à leur (re)donner confiance, à organiser les actes de la vie quotidienne, à assurer une présence rassurante, étayante pendant les temps libres, à être à l'écoute, à observer les comportements en encourageant leurs efforts dans tous les domaines, ceci afin d'établir une dynamique personnelle, un savoir-être.

Il s'agit aussi de leur fixer des limites et un cadre, tout en étant respectueux du rythme de chacun, disponible pour tous et patients.

Pour mener à bien les actions éducatives, l'équipe propose aux jeunes des activités diverses: sorties de groupe, sorties culturelles, soins aux animaux, approche de la couture, de la cuisine, fabrication d'instruments de musique, jeux de société, temps-télé, échanges informels individuels ou collectifs autour de l'actualité ou de la vie de chacun, moments de détente, de lâcher prise...

4.1.2.2 Le lieu



L'internat se veut un lieu paisible, chaleureux et structurant pour les jeunes qui y sont accueillis.

L'internat est installé dans un pavillon agencé comme une maison familiale. Nous sommes en capacité d'accueillir 7 garçons, de 8 à 14 ans. L'internat est composé de 3 chambres de 2 lits superposés, et d'une chambre d'un lit simple.

Dans le cadre d'ateliers sur l'internat, les jeunes sont régulièrement invités à choisir un thème (Londres, les animaux ...), pour compléter la décoration murale. Un espace, dans chaque chambre, est laissé pour l'aménagement personnel (photos de famille, posters, réalisations personnelles...).

L'internat comporte également 2 salles de douche avec lavabo(s), un grand salon / salle à manger / salle d'activité, une cuisine, un bureau éducatif, un garage, une salle d'activité secondaire, une véranda, une grande entrée et un jardin clos.

4.1.2.3 L'organisation

Le réveil s'effectue à 7h30 ; les enfants sont accompagnés dans les actes de la vie quotidienne (repas, douches, services, rangement). À 9h, les enfants sont conduits en classe et/ou en groupe éducatif. Ils mangent à la cantine avec leurs camarades. À partir de 16h, les jeunes reviennent sur l'internat où diverses activités leur sont proposées, afin de prolonger leur apprentissage de l'autonomie et du « vivre ensemble ». Selon le jour de la semaine, les fins de soirée sont consacrées à des jeux de société, un DVD, des activités manuelles, ... ou au sommeil en cas de grosse fatigue !



La participation des jeunes est activement recherchée. Une boîte à idées leur permet de déposer leurs souhaits quand ils le veulent, aidés ou non par l'adulte. Le cadre posé permet aux enfants de comprendre comment les adultes prendront les décisions à partir de leurs demandes (pourquoi il n'est pas possible de manger des frites chaque soir ou de regarder la télévision en mangeant, par exemple).

Un travail par thèmes (choisis par les enfants), leur permet de se découvrir un ou des centres d'intérêt tout en les rendant en partie autonome dans leurs occupations, en leur offrant un très large panel d'activités de tous types (faciles, gratuites, nécessitant ou pas l'intervention de l'adulte, d'intérieur et d'extérieur, ...).

Enfin, un travail important est réalisé autour de la transposition des apprentissages de l'internat vers le milieu familial. En effet, intuitivement, nous avons le sentiment de savoir lorsqu'un jeune a acquis une compétence, une habileté, une autonomie sur un point ou un autre. Pourtant, il s'avère souvent qu'il ne la met pas en œuvre en famille. De fait, son image de lui-même et celle qu'il renvoie au domicile n'évoluent pas de la même manière qu'au sein de l'établissement; il en est parfois perturbé, ou se réinstalle dans des postures enfantines. Des fiches de transposition permettent de faire le lien entre l'internat et la famille en valorisant les acquis du jeune et en le mettant en position de les mettre en œuvre au domicile. L'évaluation faite par les parents est une des formes du dialogue autour de l'enfant. Des objectifs sont ajoutés au fur et à mesure, sans mettre l'enfant en difficulté.

4.1.2.4 La sortie de l'internat

Nous considérons que l'enfant, le jeune, a sa place en internat tant qu'il y apprend de lui-même et des relations sociales. Dès lors que l'enfant peut poursuivre ses progrès à la maison, car il en a compris le sens et l'utilité, il doit quitter l'internat.

Si le retour à la maison est difficile pour le jeune ou les parents, un travail d'accompagnement est alors réalisé, sur un temps court. Si la difficulté persiste, elle doit être travaillée avec des services extérieurs (ASE, assistante sociale de secteur, ...), car nous refusons de nous substituer aux services de la Protection de l'Enfance et de risquer d'être perçus comme un lieu de placement.

Pour certains jeunes, la fin de l'internat intervient de manière franche, sans allègement préalable. Il faut pour cela que le jeune et sa famille soient prêts à reprendre le quotidien ensemble sans angoisse d'une part ou de l'autre.

Lorsque la sortie d'internat est en projet à moyen terme, un retour progressif au domicile peut être mis en place, de manière à ce que le jeune et sa famille retrouvent leurs repères et réécrivent un « vivre ensemble ».

4.1.3 Les périodes d'ouverture sans les enseignants, appelés « Semaines Éducatives »

Elles représentent 6 à 7 semaines par an et répondent à l'obligation d'ouverture de 210 jours par an.

Durant ces semaines, les activités sont essentiellement ludiques ;

Les objectifs éducatifs sont les suivants :

- La découverte : de personnes, de lieux, d'activités, que nous n'avons pas le temps de vivre durant les temps scolaires
- L'apprentissage des règles de vie en groupe : dans un cadre plus décontracté (car davantage axé sur le jeu), les jeunes apprennent qu'au contact des autres, des règles demeurent et conditionnent le plaisir que chacun peut prendre dans les activités
- L'ouverture culturelle : les jeunes ont l'occasion de se rendre dans des musées, des théâtres... dont ils n'auraient pas pensé seuls qu'ils puissent les intéresser
- La pratique sportive : à travers des challenges, des grands jeux, ...
- La continuité de certains ateliers : à travers des temps forts venant soutenir les apprentissages quotidiens (séance chez le coiffeur pour l'atelier Hygiène de Vie, restaurant pour l'atelier ETC, Salon de l'Agriculture pour l'atelier Espaces Verts, ...)

Les frères et sœurs des jeunes que nous accueillons étant en congés, souvent au domicile, nous nous efforçons de proposer des activités motivantes, qui seront des moments marquants du calendrier institutionnel.

Pour les jeunes d'IMPro, les 3 semaines d'ouverture en été sont principalement consacrées à des temps de stage, afin que les plus grands se préparent à la vie d'adulte. Les autres semaines éducatives dans l'année sont principalement organisées autour de quelques jours de chantier et une grande activité autofinancée (de type parc d'attraction).

4.1.4 Les séjours extérieurs

Les transferts (plus de 2 nuits) et courts-séjours (1 à 2 nuits) peuvent être programmés en fonction des projets et des besoins des jeunes. Ils ne sont plus obligatoires, mais les parents sont encouragés à y inscrire leur enfant. Une participation pourra être demandée aux familles.

Ces séjours sont souvent l'occasion de faire découvrir aux enfants, aux jeunes, des lieux, des façons de vivre qu'ils ne connaissent pas. Il s'agit, dans la continuité du projet :

- de les ouvrir sur le monde extérieur,
- de travailler l'autonomie,
- de travailler le vivre ensemble,
- de soutenir le développement de compétences,
- d'affiner un diagnostic (évaluation globale et individuelle),
- de travailler la séparation,
- de créer des liens,
- de favoriser les expériences

Autant que possible, nous souhaitons que les jeunes proposent les projets de transferts, les choisissent. Cela se fait déjà avec les plus grands, qui sont partis en 2014 voir les plages du débarquement et les musées sur le thème en Normandie.

Quelques exemples de transferts et courts-séjours :

- Court-Séjour de 3 jours au Festival du Cerf-Volant de Berck
- Court-Séjour sur le Thème du Bien-être (basé à l'IME)
- Court-Séjour à Cheval (basé à l'IME)
- Transfert de 5 jours dans une Ferme pédagogique dans le Limousin
- Transfert Autonome de 7 jours, dans l'Aisne (chantier pour une petite commune, préparation, organisation et gestion par les jeunes, soutenus par les adultes)
- Courts-Séjours en Musique (basé à l'IME), avec sortie à Paris

Chaque séjour donne lieu à une évaluation par l'équipe encadrante : elle porte sur la dynamique de groupe, la réalisation des objectifs fixés, la qualité du lieu de séjour, d'une part et, d'autre part, sur le comportement de chaque jeune ayant participé, le bénéfice pour lui, les difficultés éventuellement rencontrées.

4.1.5 Les vacances

Notre établissement ferme durant une semaine à chaque période de petites vacances scolaires et cinq semaines entre fin juillet et fin août.

Ces temps de repos sont nécessaires aux enfants, que l'on observe fatigués, envieux de leurs frères et sœurs et des copains qui sont en congés avant eux. Néanmoins le retour à l'IME est également un moment compliqué, lors duquel nous observons des attitudes souvent régressives, des jeunes qui viennent en traînant les pieds, boudeurs. Rapidement, ils sont heureux de se retrouver entre eux, de retrouver le plaisir d'être intégré dans un groupe, d'avoir une identité collective. La remise au travail est souvent difficile.

4.2 Les orientations après l'IME

Sur les trois dernières années, 10 jeunes sont sortis de l'établissement.

Ils y avaient été accompagnés pendant 8 à 16 années consécutives (à l'exception d'une sortie après seulement 6 semaines d'accompagnement, pour un retour dans la région d'origine).

- Deux jeunes ont changé de région et d'établissement spécialisé, rejoignant un autre IME
- Un jeune adulte est sorti sans qu'un projet professionnel n'ait pu aboutir et demeure encore actuellement auprès de ses parents, qu'il accompagne dans leur travail de distribution de journaux
- Quatre jeunes adultes ont été embauchés en ESAT, après plusieurs périodes de stage
- Trois jeunes adultes ont intégré des Foyers de Vie, dont un spécialisé dans l'accueil d'adultes souffrant de troubles autistiques

Il est essentiel de **préparer la sortie du jeune**, avec lui et avec sa famille, de façon suffisamment **anticipée, progressive** et « **questionnée** » pour nous assurer ensemble de la meilleure **congruence** entre ses capacités, ses difficultés et **son projet de vie**.

Parmi les **moyens** dont nous nous dotons, les **stages** et les **inclusions** (temps que le jeune passe dans un autre établissement que l'IME) doivent nous permettre d'**évaluer les compétences** du jeune, de lui faire vivre une **mise en situation** professionnelle (ou scolaire, quotidienne, ...), de **vérifier la pertinence de l'orientation**.

Certains **outils internes** sont **adaptés** en fonction du projet de sortie : **l'emploi du temps** individuel, la **régularité des stages**, les points d'étape du suivi, ... Les réunions de Projet Individuel des deux dernières années de prise en charge sont employées quasi-exclusivement au travail sur la sortie. Elles s'ajoutent aux rencontres plus fréquentes avec le jeune adulte et sa famille afin d'affiner et de consolider le projet.

D'autres outils sont à **construire** : nous tenons à avoir la meilleure connaissance possible des débouchés (prospection, référent professionnel, visites d'entreprises, forum emploi ... ?) ; nous voulons également que nos partenaires, notamment **le réseau professionnel connaisse et reconnaisse positivement notre établissement**.

La **séparation** de chaque jeune avec l'IME, après de nombreuses années, est un moment à **travailler en amont**. Elle est vécue différemment mais doit donner lieu à un **moment festif** partagé. Le jeune adulte est invité à organiser un pot de départ, reçoit un cadeau, est fêté. Le moment symbolique du départ (comme celui de l'entrée, d'ailleurs) doit être souligné ; il est la fin d'une étape et le commencement d'une autre, où l'on passe soi-même d'un état à un autre, riche d'un savoir et de compétences nouvelles.

Un accompagnement type « **service de suite** » (obligatoire de par la loi qui a estimé qu'un suivi de 3 ans après la sortie était nécessaire) est nécessaire à certains jeunes. Nous nous sentons une **responsabilité morale** à rester disponibles et accueillants. Cela s'organise **en fonction des besoins** des jeunes et de leurs familles et peut prendre plusieurs formes :

- Assistance administrative
- Soutien moral
- Contacts téléphoniques

- Transmission de relais aux partenaires adéquats

Objectif qualité :

Nous voulons travailler sur un passage symbolique de la majorité, qui passerait par une rencontre formelle dans le mois de l'anniversaire des 18 ans et marquerait le début du processus de sortie de l'IME.

Nous organisons annuellement une « Journée des Anciens », qui permet aux jeunes adultes sortis les années précédentes de venir partager avec les jeunes accueillis leur nouvelle expérience de vie et/ou de travail. Un travail préparatoire est réalisé en classe, autour de questions à poser intéressant particulièrement les jeunes.

4.3 Les relations avec les familles

Annexes XXIV, Titre I, article 3 :

« La famille doit être associée autant que possible à l'élaboration du projet individuel pédagogique, éducatif et thérapeutique, à sa mise en œuvre, à son suivi régulier et à son évaluation.

L'équipe médico-psycho-éducative de l'établissement ou du service fait parvenir à la famille, au moins tous les six mois, des informations détaillées sur l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent.

Chaque année les parents sont destinataires d'un bilan pluridisciplinaire complet de la situation de l'enfant ou de l'adolescent.

Les parents sont saisis de tout fait ou décision relevant de l'autorité parentale. »

Les points essentiels que nous voulons garder à l'esprit sont les suivants :

- En cas de désaccord, **c'est la famille, ou le détenteur de l'autorité parentale, qui**, en dernier ressort, **prend les décisions** en ce qui concerne son enfant
- Avec les familles nous voulons instaurer une **relation de confiance**, de **respect mutuel** ; être et rester à **l'écoute**, **accepter les différents points de vue** ; les **conseiller**, les **soutenir**, les **rassurer** et les **informer**
- Nous voulons nous efforcer de **comprendre leurs difficultés**, sans porter sur eux de **jugement de valeur**, en reconnaissant leurs **droits** ; nous souhaitons les aider à **prendre conscience des particularités de leur enfant**, tant dans ses **capacités** que dans ses **difficultés**
- Pour renforcer le lien, nous pensons qu'il est essentiel de **partager des moments positifs**, d'avoir avec les familles des **contacts réguliers** (au moins 2 fois par an), même en l'absence d'événements particuliers ; nous voulons les informer régulièrement de la **vie institutionnelle**, leur proposer d'**y participer de façon active**

Sur le plan pratique, nous travaillons l'élaboration des Projets Individuels, des bilans, des bulletins, de façon à nous assurer qu'ils soient compréhensibles, expliqués, en gardant une trace écrite de cet échange ; de même les bilans des ateliers éducatifs sont consultables.

Un carnet de liaison facilite les échanges avec les parents. Il est remis à chaque jeune à la rentrée scolaire. Il contient des informations pour contacter l'établissement, le référent ; les règles de vie que les jeunes ont voulu se donner dans l'IME ; des espaces dédiés à la communication et à l'information. Les rédacteurs sont limités pour chaque enfant (nombre et fonction) afin que le référent reste le coordinateur du projet de l'enfant, informé de ce qui le concerne ; il peut être un outil d'échange, de vie (informer, communiquer, échanger, demander) et de simplification (quant aux retards, aux absences, ...).

4.3.1 Les rencontres individuelles

4.3.1.1 Les rencontres programmées

- Une fois par an, deux si nécessaire, les familles sont invitées à rencontrer le référent éducatif de leur enfant ainsi que la chef de service spécifiquement autour du projet de l'enfant. Ces rencontres, dites « de Projet Individuel », sont l'occasion de faire le point sur les progrès du jeune, les difficultés éventuellement persistantes, les changements récents ... et de proposer à la famille et au jeune le nouveau Projet Individuel qui a été construit dans les semaines précédentes à l'occasion d'une réunion d'équipe. Le document est expliqué à la famille et au jeune ; leur avis est recueilli et inscrit sur le Projet ; les éventuels désaccords apparaissent également et permettent, le cas échéant, d'ajuster le projet. Le document est signé ensemble.
- Deux fois par an, en fin de semestre le samedi matin, des rencontres Parents-Professionnels sont organisées. Elles permettent aux familles, avec leur enfant, de rencontrer l'enseignante et l'éducateur référent de leur enfant et d'échanger sur les besoins et les attentes. Le bulletin pédagogique et le bilan éducatif du semestre sont présentés, expliqués et donnés à la famille. La chef de service, le psychiatre et parfois l'assistante sociale, la psychologue et la psychomotricienne sont également présents et disponibles pour répondre aux questions des familles.

4.3.1.2 Les rencontres ponctuelles

Aussi souvent que nécessaire, les professionnels rencontrent les familles pour échanger autour de la situation du jeune, à la demande de l'une ou l'autre des personnes.

Dans les faits, les rencontres portent souvent sur :

- Une difficulté que le jeune a rencontrée au sein de l'établissement et dont il est important de parler afin de comprendre ce qui s'est joué et, autant que possible, de trouver une réponse ou une solution au problème
- Un problème de comportement du jeune ou une attitude inadaptée, dont la famille doit être informée, afin qu'elle puisse intervenir à son niveau
- Un changement dans la vie du jeune, récent ou à venir, dont il est important de tenir compte

- Une difficulté administrative, un besoin d'aide de la famille dans la réalisation de certaines démarches
- Une demande de soutien, souvent adressée au médecin psychiatre
- Un point d'étape nécessaire à la progression du projet du jeune

4.3.2 Les rencontres collectives

4.3.2.1 Les temps d'échange

L'existence d'un Conseil de la Vie Sociale sur l'IME étant le lieu formel de l'expression des usagers, nous ne sommes pas tenus à organiser d'autres temps d'échange.

L'évolution des publics nous amène à souhaiter organiser des temps d'échange autour de thématiques spécifiques, ouverts à l'ensemble des familles.

Il pourrait s'agir d'échanges entre les parents, avec ou sans la présence de professionnels de la structure, mais également de temps d'intervention de partenaires extérieurs afin de répondre à des demandes d'information particulières.

Cela se ferait avec le concours actif des membres élus du Conseil de la Vie Sociale.

4.3.2.2 Les temps conviviaux

- Le jour de la rentrée, en septembre, les parents sont invités à amener eux-mêmes leur enfant et à partager un petit déjeuner avec l'ensemble de l'équipe. Ce temps d'échange informel, durant lequel les professionnels sont disponibles pour expliquer leur travail et répondre aux questions, est très apprécié des familles.
- En fin d'année civile, une fête, dite « de Noël », est organisée. Après un petit spectacle des enfants (musique, théâtre), un Loto-Quine est proposé aux jeunes et à leurs parents. L'après-midi se termine par un goûter et la découverte des créations manuelles des enfants.
- Fin juin, se tient une fête de fin d'année scolaire. Elle peut varier d'une année sur l'autre, mais s'organise généralement autour d'une kermesse pour les enfants et les jeunes, d'un barbecue et d'un spectacle l'après-midi auxquels sont conviées les familles ; le tout se termine sur un goûter et l'exposition des travaux des enfants et des jeunes.

Objectif qualité :

Nous envisageons d'organiser des rencontres entre les parents, accompagnés par un ou deux professionnels, l'objectif étant de travailler la parentalité en misant sur les conseils entre pairs.

5 LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

5.1 Le Projet d'Établissement

Ce Projet d'Établissement a été établi en plusieurs temps.

- Le sommaire a été rédigé par la chef de service et validé par la Direction
- L'ensemble des chapitres portant directement sur l'accompagnement des enfants et des jeunes (MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT) a été écrit dans le cadre de groupes de travail composés de représentants de chaque pôle (éducatif, thérapeutique et pédagogique). L'ensemble des professionnels y a participé, sur 4 mois
- La mise en cohérence et la rédaction ont été réalisées par la chef de service
- La Direction a modifié, complété et amendé le document
- Il a été présenté au Conseil de la Vie Sociale pour avis en date du 25 janvier 2016, ainsi qu'au Comité d'Entreprise pour avis consultatif en date du 18 janvier 2016
- Il a été validé par le Conseil d'Administration de l'ADSEA 80 en date 2 février 2016

Il donnera lieu à une réécriture tous les 5 ans, en conformité avec le cadre législatif.

5.2 Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale de l'IME est composé des personnes suivantes :

- 3 jeunes élus (et 3 suppléants élus), représentants respectivement l'IMP, l'IMPro et l'Internat
- 2 parents élus (et 2 suppléants élus)
- 3 membres du personnel élus (et 3 suppléants élus)
- 1 membres du Conseil d'Administration (et 1 suppléant)

Il est présidé par un parent, élu par les membres lors de la première réunion.

Il dispose d'un Règlement Intérieur. Il fait l'objet d'un ordre du jour, d'une convocation et d'un compte-rendu.

Il se réunit au minimum 3 fois par an et peut traiter des sujets suivants :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les services thérapeutiques,
- les activités, l'animation socioculturelle,
- l'ensemble des projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affection des locaux collectifs,
- l'entretien des locaux,
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement,
- l'animation de la vie institutionnelle,
- les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants,

- les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- ...

5.3 Le Contrat de Séjour

Le Contrat de Séjour est signé par le jeune et par ses représentants légaux lors de son admission, en présence de la Directrice, de la Chef de service et de l'Assistante Sociale.

Il formalise l'accueil de l'enfant en précisant les modalités de celui-ci, les limites et les repères communs.

Sa forme est revue tous les cinq ans et présentée pour avis au Conseil de la Vie Sociale.

5.4 Le Règlement de Fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est destiné à définir, d'une part les droits et devoirs de la personne accueillie et, d'autre part, les modalités de fonctionnement du service.

Il contribue à améliorer la vie au sein du service.

Il est élaboré dans le cadre d'une séance de travail pilotée par le chef de service de l'IME.

Il est ensuite soumis à la Direction, pour une première validation.

Le règlement de fonctionnement est validé dans sa forme définitive par le Conseil d'Administration de l'ADSEA 80, qui gère l'IME de Péronne, après consultation des instances représentatives du personnel et du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le règlement de fonctionnement peut faire l'objet de révisions ponctuelles à l'initiative de la direction de l'I.M.E ou, de façon non obligatoire, après une demande du CVS dans les cas suivants :

- modifications de la réglementation ;
- changements dans l'organisation de l'I.M.E.

En tout état de cause, le Règlement de Fonctionnement doit faire l'objet d'une révision tous les 5 ans.

La procédure de révision répond aux mêmes règles que la procédure d'élaboration.

5.5 Le Livret d'Accueil

Le Livret d'Accueil présente, au jeune et à sa famille, l'établissement, l'accompagnement proposé et l'organisation. Il a vocation à répondre aux interrogations principales des parents et des enfants.

Il est élaboré dans le cadre d'une séance de travail pilotée par le chef de service de l'IME.

Il est ensuite soumis à la Direction, pour une première validation.

Il est présenté au Conseil de la Vie Sociale pour avis.

Le Livret d'Accueil doit faire l'objet d'une révision tous les 5 ans.

5.6 La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie

La Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie correspond à l'Arrêté du 8 septembre 2003 qui fixe les principes du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne.

Elle est remise, sous sa forme papier, à chaque famille et jeune lors de la signature du Contrat de Séjour.

5.7 La Liste des Personnes Qualifiées

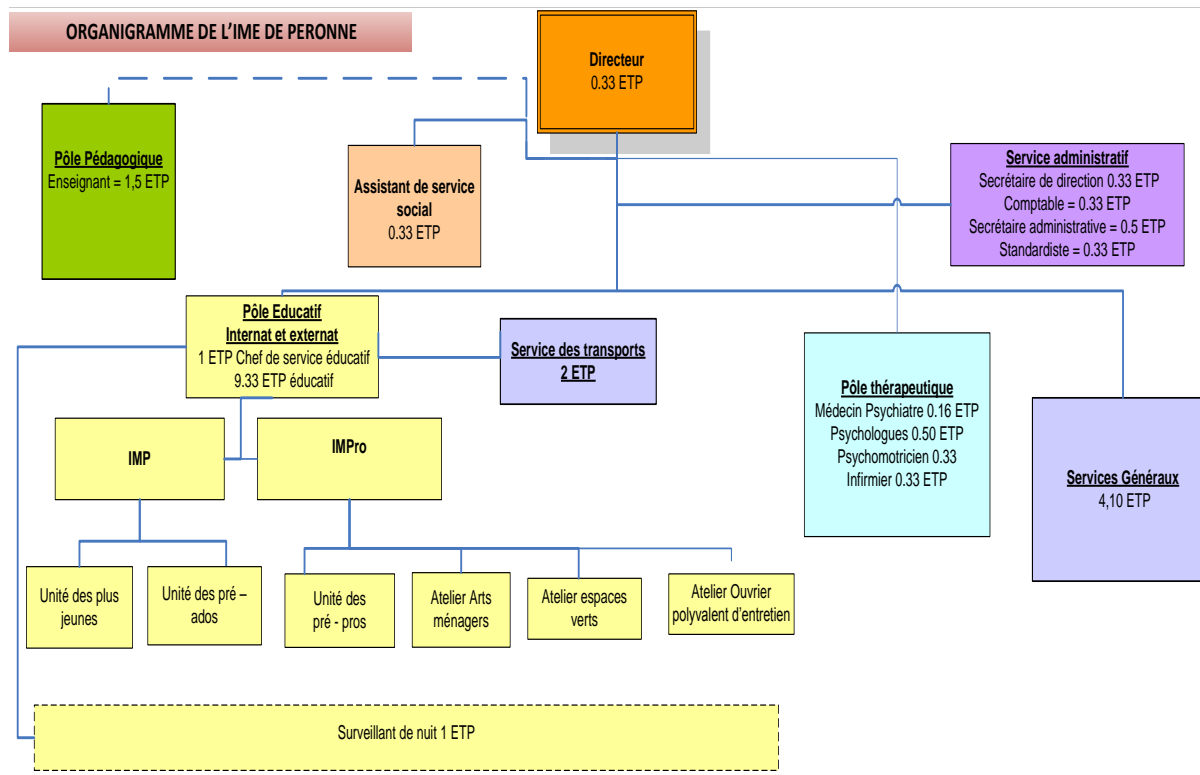
En cas de contestation ou réclamation sur l'ensemble ou une partie de la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent, la famille peut saisir un médiateur extérieur qualifié pour faire valoir ses droits. Celui-ci est choisi sur une liste établie par le Préfet et le Président du Conseil Départemental, auquel il faut s'adresser : c'est la Liste des Personnes Qualifiées.

A la date de validation de ce document, la liste pour la Somme n'est pas encore constituée. Elle figurera par la suite à la fin de ce document.

6 PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURES DE RÉFLEXION

6.1 Les ressources humaines

6.1.1 Organigramme



6.1.2 L'équipe d'encadrement

Elle se compose de la Directrice, du Médecin Psychiatre et de la Chef de Service.

Dans le cadre des réunions de Direction, participent également à la réflexion les deux Chefs de Service de l'ITEP (des Petits et des Adolescents).

L'équipe d'encadrement porte la responsabilité du bon fonctionnement de l'établissement. Chacun veille au respect du Projet d'Etablissement, du Projet Individuel de chaque enfant, du cadre légal d'intervention. L'équipe d'encadrement est garante du bien-être et de la qualité de l'accompagnement des jeunes.

La Directrice, par délégation du Directeur Général et du Conseil d'administration de l'association, gère les ressources humaines, le budget annuel de l'établissement ainsi que les moyens techniques propres à l'établissement.

Elle soutient et développe les projets. Elle est l'interlocutrice privilégiée des autorités de régulation et tarification.

Objectif qualité :

La signature avec l'ARS d'un CPOM permettrait de faciliter la gestion de l'IME par l'obtention d'une dotation globale annuelle de fonctionnement permettant une souplesse dans la gestion comptable et budgétaire.

L'équipe d'encadrement est assistée dans ses missions par une équipe administrative composée d'une assistante de direction, d'une secrétaire d'accueil et d'une secrétaire de l'IME. Une attention particulière est portée à la gestion des dossiers des jeunes accueillis.

6.1.3 L'équipe éducative

Elle se compose de 4 éducateurs/éducatrices spécialisé(e)s, d'un éducateur sportif, d'un éducateur technique spécialisé, de 2 moniteurs/monitrices-éducateurs/éducatrices, d'un aide-médico-psychologique, d'une surveillante de nuit et d'une maîtresse de maison. Ces professionnels sont en relation hiérarchique directe avec la chef de service

L'équipe éducative a directement en charge l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes.

Objectif qualité :

La complémentarité des interventions des professionnels autour du projet global du jeune devra être travaillée par la mise en place de fiches de poste permettant de mieux sérier les limites d'intervention de chacun et de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

6.1.4 L'équipe pédagogique

Elle se compose d'une professeure des écoles spécialisée à temps plein et d'une enseignante à mi-temps. Ces professionnelles sont en relation hiérarchique avec l'Inspecteur d'Académie ; la hiérarchie fonctionnelle est assurée par la chef de service.

Elle a en charge le développement des acquis scolaires pour tous les jeunes en capacité d'être « élèves ».

6.1.5 L'équipe thérapeutique

Elle se compose du médecin psychiatre, d'un infirmier, d'une psychologue et d'une psychomotricienne, à temps partiels. Le médecin psychiatre, cadre fonctionnel de l'établissement, coordonne les interventions de l'ensemble de l'équipe.

6.1.6 Le service social

Le service social comprend l'intervention de l'assistante sociale.

Le travail de l'assistante sociale auprès des familles vise à améliorer les conditions de vie du jeune dans son milieu familial et à évaluer les difficultés rencontrées dans une perspective d'aide, de conseil et de soutien.

L'assistante sociale intervient en transversalité sur tous les services de l'IME et de l'ITEP et apporte aux autres intervenants des éléments de compréhension sur la problématique familiale qui permettent de mieux situer l'histoire du jeune et d'analyser les interactions entre son comportement et le contexte familial. L'exploration du système familial permet de rendre compte de la nature des liens familiaux, des transmissions intergénérationnelles, de la dynamique relationnelle au sein de la famille et avec l'extérieur (entourage amical, voisinage, tissu associatif, services sociaux, etc.).

En amont de l'admission des jeunes, elle gère la liste d'attente, organise les visites d'admission et y participe, ceci en lien avec le secrétariat et l'équipe de direction.

En fonction des besoins repérés et de l'évolution du jeune, elle rencontre les familles sur le site (en entretien individuel ou avec l'équipe) et lors de visites à domicile, ceci à la demande des familles, à sa demande ou à la demande de l'équipe.

Elle est en relation constante avec les partenaires sociaux extérieurs (services sociaux du Conseil Général, services éducatifs mandatés par la justice, services de protection juridique aux majeurs, établissements médico-sociaux, MDPH, associations, ...) afin de permettre une articulation entre les différentes interventions et une cohésion dans la prise en charge des jeunes accueillis. Ce travail en réseau permet la mise en place d'aides complémentaires à la prise en charge du jeune dans l'institution (accompagnement social, aide éducative à domicile, aides à la gestion du budget familial...).

Elle apporte une aide à la constitution des dossiers de demandes d'orientation et de prestations auprès de la MDPH aux familles et aux jeunes adultes et gère le suivi des dossiers en lien avec la MDPH.

Elle participe aux réunions institutionnelles, aux réunions organisées par les partenaires sociaux, aux réunions des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.

6.1.7 Les services généraux

Ils se composent de 3 personnels de cuisine, 5 personnels d'entretien, de 8 chauffeurs et de 4 agents techniques, dont le temps de travail est partagé avec l'ITEP. Les chauffeurs sont sous la responsabilité de la chef de service de l'IME ; les personnels de cuisine sous celle du chef de cuisine, les autres personnels sous celle du responsable des travaux.

6.2 Les ressources financières et budgétaires

L'Institut Médico-Educatif est financé par prix de journée globalisé. L'ARS, en tant qu'autorité de régulation et tarification, facture les journées au financeur qui est l'Assurance Maladie. L'IME ne dispose pas de budget propre actuellement, mais d'une quote-part- en comptabilité analytique – des ressources financières et budgétaires de l'ITEP. La refonte de l'arrêté d'autorisation permettra à terme de développer un budget propre et autonome pour l'IME.

6.3 Le lien avec le siège

Le siège social de l'association comprend actuellement seulement trois salariés, à savoir un directeur général, un directeur financier et un directeur des ressources humaines. Ces directeurs ont reçu délégations du conseil d'administration de l'association pour coordonner, mettre en synergie et harmoniser l'ensemble des ressources des établissements de l'association. De par leur expertise, ces directeurs assurent également un contrôle de légalité sur les décisions prises.

Une équipe de comptables assiste les directeurs d'établissement dans la gestion comptable et financière de l'association.

6.4 Les lieux de réflexion et de coordination

6.4.1 Instances organisationnelles de réflexions, de propositions et de décisions

Plusieurs temps de réunion permettent de s'informer du suivi des projets, de traiter les difficultés qui se présentent, de s'accorder sur des modalités d'accompagnement, de revisiter les outils institutionnels ...

- La réunion de Projet Individuel dure 1h30. Elle est hebdomadaire et permet de réviser les Projets Individuels de deux jeunes. Animé par la chef de service, elle réunit le référent de l'enfant et l'ensemble des professionnels (pédagogiques, thérapeutiques et éducatifs) qui interviennent auprès de lui. Un point est fait sur la situation sociale, puis une proposition de Projet Individuel est faite par le référent, qui en développe les différents axes. Pour ce faire, il se base sur les fiches d'évaluation d'atelier que lui sont transmises par les membres de l'équipe et sur l'échange récent qu'il a eu avec le jeune autour de son projet, dans le cadre d'un « Temps Référent » (chaque référent dispose d'un temps hebdomadaire d'1h15 pour rencontrer individuellement les jeunes dont il coordonne le projet). L'équipe échange autour des propositions et amende la proposition, qui sera ensuite présentée à la famille.
- La réunion d'IMPro, spécifiquement dédiée aux jeunes les plus âgés, dure 1h et est hebdomadaire. Elle est animée par la chef de service et réunit les professionnels de l'IMPro. Elle permet d'ajuster rapidement les moyens aux Projets Individuels des jeunes proches d'une sortie d'établissement : emplois du temps, stages, candidatures, formations, ...
- La réunion d'Internat est hebdomadaire et dure 1h; elle est animée par la chef de service et réunit les éducateurs d'internat et la psychologue. Une fois par mois, la surveillante de nuit y participe. Elle permet de faire le point sur la situation des jeunes internes, sur les objectifs, les besoins et les outils spécifiques à l'internat.
- La réunion d'externat est hebdomadaire ; elle est animée par la chef de service et dure 2h. Elle réunit l'ensemble de l'équipe d'externat ainsi qu'un éducateur représentant l'internat et la psychologue. Le médecin psychiatre, la psychomotricienne et l'assistante sociale y participent en fonction de l'ordre du jour. Les difficultés récentes rencontrées par les jeunes y sont abordées ; des réponses sont recherchées. Un point organisationnel permet d'ajuster les moyens et de communiquer les informations.
- La réunion « Point Jeunes » est hebdomadaire et dure 2h. Elle est pilotée par la Directrice et réunit les chefs de service de l'IME et de l'ITEP, le médecin-psychiatre, la coordinatrice pédagogique de l'ITEP et des représentants du service d'accompagnement. Elle traite, à un autre niveau d'intervention, des

situations difficiles rencontrées par des jeunes ou par les professionnels dans leur accompagnement.

- La réunion d'encadrement a lieu 3 fois par mois en moyenne. Elle dure 2h30 en moyenne pour la plus longue et est complétée par 1 à 2 réunions d'1h. Elle est pilotée par la Directrice et réunit les chefs de service de l'IME et de l'ITEP et le médecin psychiatre. L'ensemble des sujets relevant de la responsabilité de l'équipe de Direction et d'encadrement peut y être traité.

6.4.2 Instances représentatives du personnel

Conjointement avec l'ITEP, l'IME de Péronne a institué un comité d'entreprise, un comité hygiène – sécurité – conditions de travail ainsi que des réunions des délégués du personnel. Ces instances sont consultatives.

6.4.3 Le travail en réseau et les partenaires

Le réseau professionnel se compose de l'ensemble des structures qui interviennent également dans l'accompagnement des enfants et des jeunes. On peut distinguer :

- Le réseau médical et paramédical : médecins généralistes, spécialistes, dentistes, orthophonistes, psychologues, psychiatres, psychomotriciens, ... travaillant dans les Centres Médico-Psychologiques, Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, Centres Médico-Sociaux, Hôpitaux, Hôpitaux de Jour, ...
- Le réseau social et médico-social : autres établissements spécialisés (IME, ITEP, SESSAD ...), les centres sociaux, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de l'Aide Educative à Domicile, les Familles d'Accueil, les services de Familles d'Accueil Spécialisées, les services d'accueil spécialisés, les maisons d'enfants, ...
- Le réseau scolaire : les écoles (particulièrement les CLIS), les Maisons Familiales Rurales, les centres de formation, les Centres de Formation des Apprentis, les collèges, les lycées, ...
- Le réseau « culture et loisirs » : les clubs sportifs, les écoles de musique, les associations qui organisent des séjours, les piscines, les bibliothèques, les médiathèques, les théâtres, les artisans, les éleveurs, les clubs équestres, ...
- Le réseau « travail » : les entreprises, les Entreprises et Services d'Aide par le Travail, les mairies, les associations, ...
- Le réseau personnel des jeunes : familles, amis, tiers qui peuvent prendre une place dans l'accompagnement

Le partenariat, qui a donné lieu ou non à une convention, est plus spécifique, lié à un projet d'accompagnement plus précis :

- Partenariat avec le Réseau « Différent et Compétent », qui vise à valoriser, partout un travail préparatoire, le passage devant un jury et la remise d'un certificat, de l'acquisition de compétences professionnelles par les jeunes d'IMPro. Ce partenariat a nécessité la formation de l'ensemble des intervenants de terrain et de la chef de service et a déjà donné lieu à plusieurs certifications.

- Partenariat avec Mlle GUENARD, intervenante en Médiation Animale, qui anime, avec une éducatrice de l'IME, des séances de médiation sur l'IME, dont les objectifs portent sur la communication, la posture, la détente et la confiance en soi.
- Partenariat avec un agriculteur local, M Deleau.
- Partenariat avec le Pays Santerre – Haut de Somme, qui a permis aux jeunes de s'impliquer dans des projets liés à la Bande-Dessinée, au Cirque, ...
- Partenariat avec une association de Gymnastique adaptée, qui accueille un groupe de jeunes chaque semaine.
- Partenariat avec un club équestre, qui accueille deux groupes de jeunes chaque semaine.

7 Perspectives

7.1 L'instauration d'une démarche d'amélioration continue de la qualité

Dans une volonté de formalisation des bonnes pratiques éducatives et de développement de l'établissement, une démarche d'amélioration continue de la qualité devra être mise en place. Cette démarche d'amélioration continue de la qualité permettra notamment de travailler certains points d'amélioration soulevés par l'évaluation externe.

Une démarche d'évaluation interne devra également être organisée conformément à la réglementation en vigueur.

7.2 Le développement de la capacité de l'IME

Conformément à l'arrêté d'autorisation, la capacité actuelle de l'IME est de 30 jeunes. Pour pouvoir développer l'IMPRO et permettre ainsi de professionnaliser au maximum nos jeunes, une augmentation de la capacité de l'IME à 45 places semble nécessaire. En effet, nous ne parvenons pas aujourd'hui à une taille critique permettant de développer les ateliers pré-professionnels et professionnels à un coût acceptable. Ce développement de la capacité de l'IME devrait s'accompagner du recrutement d'un éducateur supplémentaire.

7.3 Le projet de ferme éducative à Aizecourt-le-haut

Une opportunité exceptionnelle s'offre à l'établissement. En effet, un agriculteur a fait le don à l'association ADSEA 80 d'une ferme située à Aizecourt-le-Haut. Il souhaite donner vie à une structure d'accueil à destination d'un public fragile et, ainsi, donner un sens nouveau au fruit de son travail. Dans cette optique, l'IME de Péronne pourrait s'y implanter et faire revivre ces lieux en leur donnant cette dynamique souhaitée par ce monsieur. En annexe X, le plan du pré-projet.

7.3.1 Les apports du déménagement à la ferme pour l'IME

Par rapport à un établissement classique, la ferme véhicule du point de vue symbolique de nombreux concepts apportant une plus-value à la prise en charge au sein d'un IME

- La ferme fait souvent référence à un milieu familial, convivial et peut donc apporter un sentiment de sécurité, de stabilité, d'appartenance à une entité bien définie.

- Elle permet également un retour aux sources, à la terre, à une vie proche de la nature, dont nous avons tendance à nous éloigner au sein des sociétés modernes. Ainsi, côtoyer cette nature et la voir évoluer au fil des saisons peut permettre aux jeunes de comprendre la prépondérance de ce lien à la terre dans leur vie quotidienne.
- La grande majorité des jeunes accueillis vient du milieu rural, souvent sans le connaître réellement, et l'implantation d'un établissement dans un village de campagne peut les amener à recréer un lien avec leur environnement.
- La ferme sera avant tout un IME. Néanmoins, en termes d'identification, de repères, l'histoire du lieu permettra probablement aux familles et aux enfants de retirer un sentiment de fierté. Symboliquement, être accueilli et formé « à la ferme » rappelle des valeurs fortes, anciennes, stables, encore très présentes et reconnues dans le milieu rural.
- Enfin l'IME sera complètement séparé de l'ITEP

Parallèlement des apports concrets sont amenés par l'agencement de la ferme :

- La disposition des bâtiments créant une cour intérieure renforce le côté sécurisant et contenant de la ferme. Les anciens jardins clos jouent le même rôle pour la cour de récréation.
- L'implantation de différents ateliers au sein de maisons individuelles apporte un côté chaleureux, familial et rassurant aux prises en charges.
- La cour de ferme séparant l'IMP de l'IMPRO permet de créer deux lieux bien distincts dans l'esprit des jeunes ; elle permet également de les relier entre eux et de symboliser le passage de l'enfance à l'adolescence et à l'entrée dans le monde du travail dans ce lieu rassurant et sécurisant qu'est la ferme.

En intégrant la ferme, l'IME accédera également à environ deux hectares de terres agricoles, offrant de nombreuses possibilités :

- La création d'une ferme éducative et l'accueil d'animaux qui deviendront supports à la prise en charge globale des jeunes au sein de l'établissement.
- La création d'un parcours paysager, devenant terrain d'application des activités de l'atelier Espaces Verts.
- Le réinvestissement de l'ancien potager qui servira de support à des activités éducatives et préprofessionnelles.

Le fait de déménager au sein de nouveaux locaux nous apporte les bénéfices d'une création d'établissement. Ainsi l'utilisation et l'aménagement des ateliers se feront en fonction de nos besoins et nos attentes déjà affinés grâce à la pratique antérieure de notre équipe.

7.3.2 L'utilisation de la ferme par l'IME

7.3.2.1 La médiation animale

Le projet de ferme éducative s'inscrit au sein du projet d'établissement et admet les mêmes missions, en démultipliant les moyens et donc la capacité d'adaptation aux besoins de chaque enfant.

La ferme éducative aura les animaux comme principal support. En effet, les apports liés à la présence animale sont multiples. Ainsi Hubert Montagner, spécialiste de la relation enfant-animal dit « Les relations avec les animaux déverrouillent le monde intérieur de l'enfant, dévoilent et structurent ses compétences, stimulent sa faculté d'apprendre, son imaginaire. »

7.3.2.2 *Les possibilités éducatives offertes par la ferme*

L'objectif est que l'ensemble de la prise en charge éducative soit liée directement ou indirectement à la vie de la ferme. Pour cela, des ateliers spécifiques vont être mis en place :

- Pour les plus jeunes (IMP) :
 - Atelier « Soins des animaux » : Tous les matins un groupe aura la responsabilité de s'assurer des besoins des animaux et de leur bien-être. Selon leurs capacités, l'ensemble des jeunes devra assurer cette tâche sur une période importante afin de parvenir à un maximum d'autonomie dans la réalisation mais également de développer le sens des responsabilités et de comprendre la dépendance de l'animal à son égard.
 - Atelier « Médiation animale » : En fonction des Projets Individuels des jeunes et donc de leurs besoins, des ateliers seront mis en place en prenant comme support les différents animaux de la ferme. Les animaux seront choisis en fonction de leurs spécificités et donc des apports potentiels. Ainsi pour un jeune qui a besoin que soit reposé le cadre, il travaillera auprès d'animaux contenant, physiquement plus impressionnants, comme les ânes. Pour un jeune inhibé, le contact avec un petit animal sera rassurant et lui permettra de s'ouvrir plus facilement au monde et aux autres.
 - Atelier « Potager » : le potager anciennement présent dans la ferme sera remis en place et servira de support à des activités liées à son exploitation (culture, entretien, création) mais également à l'utilisation de ses produits (cuisine, alimentation, vente, nourrissage des animaux, etc.).

- Pour les plus âgés (IMPro) :
 - Les adolescents et jeunes adultes participeront également aux ateliers de « Soins des animaux ». Un jeune sera, sur un semestre, stagiaire aux soins des animaux afin de fortement le responsabiliser et lui permettre d'acquérir un maximum d'autonomie et de professionnalisme. Il aura alors un rôle de transmission des bonnes pratiques vis à vis des plus jeunes.
 - L'atelier « Espaces Verts » pourra bénéficier d'un champ d'application et d'expérimentation au travers de la création et de l'entretien d'un parcours paysager constitué de différents jardins (paysager, des senteurs, japonais, etc.). Dans celui-ci, sera présent une pépinière permettant la vente directe et l'utilisation de leurs productions pour les chantiers extérieurs. De plus une production de type agricole assurera une partie des besoins en nourriture des animaux.
 - L'atelier « Ouvrier Polyvalent » sera directement mis au service de l'ensemble de l'IME, assurant l'entretien des locaux et les réparations diverses mais aussi la création de l'ensemble des agencements abritant les animaux.

En plus de ces ateliers spécifiques à la ferme, l'ensemble des autres ateliers éducatifs ainsi que les classes pourront utiliser la ferme comme support. Ainsi les panneaux décrivant les animaux pourront être écrits en classe et décorés en atelier arts plastiques.

7.3.2.3 L'ouverture vers le public

L'implantation de l'IME au sein de la ferme et du village d'Aizecourt-le-Haut va offrir de nombreuses possibilités d'ouverture vers l'extérieur. Cela favorisera la socialisation du public accueilli, par le contact avec d'autres personnes que les professionnels de l'établissement. Ainsi le contact intergénérationnel, par exemple, pourra être enrichissant pour les deux parties. Cela permet également de placer les jeunes en position de celui qui apprend « à l'autre », et non seulement « de lui », d'aidants, d'accompagnants, ... De plus, la possibilité de montrer son travail, son savoir-faire à un tiers est fortement valorisante. Cette mise en valeur du travail au sein d'un IME pourra également participer à faire évoluer le regard sur le handicap. Les aménagements nécessaires à l'accueil de publics pourront aisément être pensés, lors de la réfection des bâtiments, ceux-ci se rapprochant des besoins propres à l'IME.

Nous pouvons détailler en particulier :

- Une ouverture sur le village en lui-même :
 - La création d'un restaurant d'application pouvant également effectuer un service de portage de repas aux bénéficiaires des personnes à faible autonomie.
 - La mise en place d'un marché de produits locaux où les jeunes pourront vendre leurs productions « bio », mais également accueillir des producteurs du secteur.
 - L'atelier « Blanchisserie », qui pourra également bénéficier aux habitants du village.
 - Les locaux de l'établissement (salle polyvalente, réfectoire) pourront être mis à disposition de la commune, d'associations ou des particuliers, d'artistes, ...
 - La kermesse annuelle

- Une ouverture aux autres :

Afin d'accueillir le plus grand nombre de personnes, il est important lors de la conception des locaux mais aussi des parcours extérieurs de suivre le cahier des charges imposé par la norme Tourisme et Handicap et la législation des Établissements Recevant du Public (E.R.P.) Dans ce but, des agencements spécifiques seront créés. Ainsi, par exemple, le parcours de découverte des animaux sera surélevé devant les grands animaux pour permettre aux jeunes enfants et aux personnes en fauteuil roulant d'être à leur hauteur. Dans le même esprit, il sera abaissé devant des animaux plus petits.

- L'accueil des scolaires : une fois l'établissement suffisamment installé dans son fonctionnement, la ferme éducative pourra devenir support pédagogique pour des établissements scolaires voisins ou non. (Visite à la journée, atelier récurrent, séjour à la ferme, classe verte, échange et correspondance à l'année, etc.) Les visites seront menées dans la mesure du possible par le stagiaire à l'élevage.
- Les établissements spécialisés : la ferme pourra devenir support à des journées d'activités ou même lieu de transfert et courts-séjours par la possibilité d'intégrer par la suite au parcours paysager un lieu de camping.

- Les centres de loisirs avec ou sans hébergement pourront également profiter des locaux et des animaux pour des séjours ou des temps d'accueil périscolaires. Cela durant les moments d'ouverture de l'IME mais également durant les semaines de fermeture de l'établissement.
- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pourront également bénéficier de la ferme. Il sera également possible d'instaurer un partenariat en mettant en place un groupe de jeunes et d'animaux visiteurs.
- Les particuliers pourront également visiter la ferme et potentiellement venir passer des vacances à la ferme avec la création d'hébergement de groupe ou de familles sous la forme de yourtes, de tentes ou de roulottes.

Annexes

Annexe 1 : Grille de projet individuel d'accompagnement

Points de progrès à travailler avec le jeune/ date	Capacités du jeune pouvant l'aider	Difficultés du jeune pouvant le freiner	Ce qui existe déjà sur l'IME pour l'aider	Ce qui est à construire sur l'IME pour l'aider			Concernant la famille	
				pédagogique	éducative et sportive	thérapeutique	Attente de la famille et Travail en lien avec la famille	
Précipitation et concentration	Se pose plus facilement après quelques minutes d'effervescence	Attention fugitive, veut avoir fini avant tout	Pédagogie : mise en place d'exercices ponctuels dont il ne se lassera pas		Constitutions de groupes calmes et porteurs de façon à éviter sa dispersion	Psychomotricité pour tendre vers un lâcher-prise		Fiches de week-end, transposition.
	A compris la nécessité de se stabiliser	Difficultés de profiter de l'instant - travail irrégulier	Séance psy 1/semaine		Temps calme / isolement. Coin musique relaxant			Autonomie progressive à la maison
	Fais preuve de volonté, ce qui lui permet de s'autodiscipliner	Angoisse permanente que le temps s'arrête	Docteur B au CMP		1 livre à feuilleter à la cantine			Prises d'initiatives - Mieux être familial
Estime de soi	Prend soin de son apparence, est soigné	Se dévalorise souvent	Médiation animale 2/mois	Est dans une période propice à l'envol scolaire : méthode de travail qui lui permettra d'avoir le sentiment de réussite + 1H15 Ma1	Atelier des 5 sens : travail sur son image			
	Lui faire prendre conscience de son évolution fragrante		Temps détente avec les animaux de l'internat		Souligner davantage le positif - système de valorisation : arbre de réussite - Temps individuel favorisant l'écoute et le dialogue			
Distance avec l'autre (les camarades)	A conscience de son attitude envahissante et veut évoluer vers une relation différente	Difficultés à maîtriser ses élans.	Avoir été en chambre seul précédemment, puis actuellement avec un autre jeune fonctionne bien		Temps individuel favorisant l'écoute, le dialogue : surtout en internat			
		Besoin pulsionnel de toucher les autres			L'aider à laisser de l'espace aux autres et à être lui			
Ses angoisses	Sait être un élément moteur	Peur du changement de la nouveauté. Ses peurs qui l'agissent			Mettre en place un temps d'imprégnation avec un tuteur sur des ateliers pré-pro en fin de semestre.	Poursuite de la prise en charge psychologique		
	Intéressant avec des plus jeunes				Fiche planning - objectifs à travailler - fiches goûté ...etc en internat			

Signatures des parents :

Signature du jeune :

Signature du/de la référent(e) :

Signature de la chef de service :

Annexe 2 : Exemple d'emploi du temps

Emploi du temps 2015/2016 - 1er semestre (du 1er septembre 2015 au 22 janvier 2016)

Date de révision		Lundi		Mardi				Mercredi		Jeudi				Vendredi					
IMP - Les plus jeunes	NOM Prénom	HDJ		CDDE	CDDE	SMPE	SMPE	CD	PGC1	CDMJ	SMAM	RQG	RQG	HDJ		AFC3	<u>Aurélie F</u> Classe 2		
	NOM Prénom	SMAM	PGC1	ABAC	AB	AB	RQN	RQN	ABI	PGC1	SBMA	SBMA	CDMJ	CDMJ	PGC1	SMJR	AFC4	<u>Aurélie F</u> Classe 3	
	NOM Prénom	RQSC	SBP	SBP	YCCS	YCCS	AFC5	AFC5	NHP	JSDJ	AFC5	CDMJ	AFC5	AFC5	BRCV	BRCV	AFC5	<u>Aurélie F</u> Classe 4	
	NOM Prénom	RQSC	SMPS	PGC2	NHIC	BBOP	SBP	SBP	PGC2	NHP	RQ	CDMJ	SMD	SMD	SMAM	PGC2	PGC1	<u>Pauline G</u> Classe 1	
	NOM Prénom	SMAM	PGC1	YCSL	CDDE	CDDE	SMPE	SMPE	JSDJ	PGC1	CDMJ	SMAM	SMD	SMD	PGC1	CDB	PGC2	<u>Pauline G</u> Classe 2	
	NOM Prénom	NHIC	PGC1	ABAC	CDDE	CDDE	SBP	SBP	ABI	PGC1	CDMJ	SMAM	RQG	RQG	PGC1	SMJR	PGC3	<u>Pauline G</u> Classe 3	
	NOM Prénom	SMAM	SMPS	PGC2	CDDE	CDDE	SBP	SBP	PGC2	NHP	SBMA	SBMA	SMD	SMD	SMAM	PGC2	SMPE	<u>Sylvie M</u> Peinture	
	NOM Prénom	PGC3	SBP	SBP	AFC3	AFC3	RQN	RQN	JSDJ	NHP	CDMJ	AFC3	SMD	SMD	BRCV	BRCV	SMD	Découverte	
	NOM Prénom	PGC3	SMPS	ABAC	AFC3	AFC3	SMPE	SMPE	ABI	JSDJ	CDMJ	AFC3	RQG	RQG	SMAM	SMJR	SMCA	Création Artistique	
IMP - Les plus âgés	NOM Prénom	PGC3	SBP	SBP	AFC3	AFC3	PN5S	YCSL	NHP	JSDJ	RQ	AFC3	SMD	SMD	BRCV	BRCV	SMPS	Pâte à Sel	
	NOM Prénom	AFC4	SMPS	YCSL	AFC3	RQB	SMPE	YCSL	ABI	AFC4	SBMA	SBMA	CDMJ	CDMJ	BRCV	BRCV	SMAM	Activité Manuelle	
	NOM Prénom	RQSC	AFC5	AFC5	AB	BBOP	AFC5	AFC5	NHP	JSDJ	AFC5	CDMJ	AFC5	AFC5	CDVS	CDB	SMJR	Logique et Raisonnement	
	NOM Prénom	RQSC	AFC5	AFC5	NHIC	BBOP	AFC5	AFC5	NHP	JSDJ	AFC5	SMJR	AFC5	AFC5	BRCV	BRCV	CDDT	<u>Catherine D</u> Déco Théâtre	
	NOM Prénom	NHIC	PGC1	ABAC	AB	BBOP	RQN	RQN	ABI	PGC1	SBMA	SBMA	RQG	RQG	PGC1	SMJR	CDB	Bibliothèque	
	NOM Prénom	SMAM	SMPS	PGC2	NHIC	AB	PN5S	YCSL	PGC2	CDTS	PNDG	PNDG	RQG	RQG	CDVS	PGC2	CDDE	Découverte de l'Eau	
	NOM Prénom	RQSC	AFC5	AFC5	YCCS	YCCS	AFC5	AFC5	JSDJ	NHP	AFC5	CDMJ	AFC5	AFC5	SMAM	CDB	CDTS	Théâtre Suivi	
	NOM Prénom	RQSC	SBP	SBP	YCCS	YCCS	RQN	RQN	AFC4	BBOP	SBMA	SBMA	BBOP	BBOP	BRCV	BRCV	CDVS	Vie Sociale	
	Pré-IMPro	NOM Prénom	JSE	AFC5	AFC5	RQN	AB	AFC5	AFC5	SMCA	SMCA	AFC5	JSE	AFC5	AFC5	JSE	JSE	CDMJ	Mimes et Jeux d'Expression
NOM Prénom		BBOP	AFC5	AFC5	BBOP	RQB	AFC5	AFC5	SMCA	NHP	PNDG	PNDG	AFC5	AFC5	CDVS	PN5S	SBP	<u>Sophie B</u> Poney	
NOM Prénom		BBOP	AFC5	AFC5	YCCS	YCCS	AFC5	AFC5	RQN	RQN	AFC5	BBOP	AFC5	AFC5	BRCV	BRCV	SBMA	Médiation Animale	
NOM Prénom		PGC3	JSE	BBOP	AFC3	AFC3	PN5S	YCSL	RQN	RQN	JSE	AFC3	NCP	NCP	CDVS	JSE	PN5S	<u>Pauline N</u> 5 Sens	
NOM Prénom		AFC4	CDVS	CDVS	RQN	NHAM	BBOP	BBOP	AFC4	AFC4	PNDG	PNDG	NHAM	NHAM	AFC4	AFC4	PNDG	Découverte du Goût	
NOM Prénom		NHAM	NHAM	PGC2	NHAM	NHAM	SBP	SBP	PGC2	CDTS	RQ	CDMJ	NHAM	NHAM	CDVS	PGC2	YCSL	<u>Yannick C</u> Son Libre	
NOM Prénom		AFC4	CDVS	CDVS	BBOP	RQB	BBOP	BBOP	AFC4	AFC4	BBOP	BBOP	CDMJ	CDMJ	AFC4	AFC4	YCCS	Créa'Son	
NOM Prénom		BBOP	CDVS	CDVS	BBOP	RQB	BBOP	BBOP	AFC4	CDTS	BBOP	BBOP	BBOP	BBOP	JSE	AFC4	NHAM	<u>Nathalie H</u> Arts Ménagers	
NOM Prénom		AFC4	CDVS	CDVS	NHAM	RQB	JSC	JSC	AFC4	AFC4	NHAM	NHAM	NCP	NCP	AFC4	AFC4	NHP	Pâtisserie	
Arts Ménagers	NOM Prénom	BBOP	AFC5	AFC5	YCCS	YCCS	AFC5	AFC5	NHP	CDTS	AFC5	BBOP	AFC4	AFC5	BRCV	BRCV	NHIC	Initiation Couture	
	NOM Prénom	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	BBOP	BBOP	SMCA	SMCA	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	PN5S	JSE	<u>Jean-Claude S</u> Entretien	
	NOM Prénom	ACCOMPAGNÉ UNIQUEMENT DANS LE CADRE DE SA SCOLARITÉ AU LYCÉE DE H														NHAM	PN5S	JSC	Création
	NOM Prénom	NHAM	PGC1	NHAM	RQN	NHAM	JSC	JSC	NHP	PGC1	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	PGC1	PN5S	JSDJ	Découverte du Jardin	
	NOM Prénom	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	RQB	BBOP	BBOP	AFC4	NHP	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	NHAM	AFC4	NCP	NHAM	<u>Nicolas C</u> : Potager
Espaces Verts	NOM Prénom	NHAM	CDVS	CDVS	RQN	NHAM	SMCA	SMCA	SMCA	SMCA	PNDG	PNDG	NHAM	NHAM	NHAM	PN5S	JSE	<u>Benjamin B</u>	
	NOM Prénom	JSE	JSE	BBOP	JSC	JSC	JSC	JSC	JSDJ	JSDJ	JSC	JSC	JSC	JSC	JSE	JSE			
	NOM Prénom	JSE	JSE	BBOP	JSC	JSC	JSC	JSC	RQN	RQN	JSC	JSC	JSC	JSC	JSE	JSE			
NOM Prénom	JSE	CDVS	CDVS	JSC	JSC	JSC	JSC	RQN	RQN	JSC	JSC	JSC	JSC	JSE	JSE				

Ouvrier Polyvalent	NOM Prénom	ACCOMPAGNÉ UNIQUEMENT DANS LE CADRE DU SUIVI DES STAGES EXTÉRIEURS																BBOP	Ouvrier Polyvalent d'Entretien	
	NOM Prénom	JSE	JSE	BBOP	JSC	JSC	JSC	JSC	RQN	RQN	JSC	JSC	NCP	NCP	JSE	JSE	BRCV	Cirque et Vélo <u>Régis Q</u>		
	NOM Prénom	BBOP	CDVS	CDVS	YCCS	YCCS	BBOP	BBOP	AFC4	BBOP	RQB	BBOP	BBOP	BBOP	JSE	AFC4	RQSC	Sport Collectif		
	NOM Prénom	BBOP	JSE	BBOP	BBOP	BBOP	BBOP	BBOP	RQN	RQN	BBOP	BBOP	BBOP	BBOP	JSE	JSE	RQN	Natation		
	Préparation / Renfort	CD	BB	SM	NC	NC	YC	CD	SB	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	PN	NC	RQG	Gymnastique
	Délégation CE / DP				SM	SM	NH	NH											RQB	Badminton
	Temps Référent	NC	YC	JS		SB	CD	PN	BB		SM	RQ						NH	ABAC	<u>Anissa B</u> : Conte
																		ABI	Imagine	

Annexe 3 : Exemple de fiche

Poney



L'atelier poney se présente avant tout comme un temps de détente, d'évasion pour l'enfant qui y participe. Une relation particulière se crée au fil du temps entre le cavalier et son ami à quatre jambes, un lien se tisse. Cette séance deviendra selon la nature de chacun un atelier divertissant ou un véritable tremplin pour un avenir professionnel dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, le cavalier profite, de toute évidence, des bienfaits que lui procure le cheval et le temps passé à ses côtés est source de mieux-être. Le poney devient donc un partenaire éducatif, thérapeutique, qui permet à l'enfant d'apprendre à se maîtriser d'un point de vue émotionnel. Grâce à lui, il lui est davantage possible de canaliser son

d'atelier éducatif

énergie, d'apaiser ses tensions internes, de vaincre ses peurs, ses angoisses. Il s'initie au goût de l'effort, recherche la persévérance, apprend à évoluer en groupe, l'un pour l'autre. Il accède à une autonomie progressive, grâce à des rituels repérants. L'enfant se sent valorisé, tiré vers le haut, il prend confiance en lui, maintient une attention continue, travaille sa concentration, analyse l'environnement et réagit par anticipation. Il devient un éco-citoyen responsable : il explore et se rend compte de son environnement naturel, il comprend les bénéfices du monde rural, et de l'importance d'agir avec égard envers les animaux et de respecter la végétation. Il se « récrée », apprivoise ses émotions, réveille ses sens, se socialise, existe ailleurs.

Dans un premier temps, l'enfant s'occupe de son poney et le prépare puis il le monte. La séance dure environ 2h00.

L'enfant accède donc au plaisir en pratiquant ce sport, il se tonifie, physiquement et psychologiquement. Au fil des séances, en prenant de l'assurance, il devient plus sûr de lui. Il évolue vers un mieux-être grâce à ce compagnon à crinière qui lui redonne le sourire. Le cavalier en herbe s'épanouit, il grandit en fierté, il se redécouvre autrement.

Responsable de l'activité :

Date de début de l'activité :

Date de fin de l'activité :

Rythme de l'activité :

Poney

NOM :

Prénom :

OBJECTIFS ET MOYENS SPÉCIFIQUES

.....
.....
.....
.....

COMPORTEMENT

Acquis

En cours

Non Acquis

- Est à l'écoute des consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Parvient à contrôler son enthousiasme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Est bienveillant avec sa monture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Reste concentré sur sa tâche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Respecte le matériel, les lieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Fait preuve de volonté à cheval	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- A une réelle conscience du danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Démontre un esprit de camaraderie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Mène à terme son atelier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Se montre poli et témoigne de la reconnaissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

CAPACITÉS

Acquis

En cours

Non Acquis

- Se repère dans le centre équestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Prend des initiatives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sort sans aide son poney du box, du pré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Peut dépasser ses appréhensions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Aborde son poney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- S'occupe seul du pansage et du harnachement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Fait l'effort d'essayer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Connait le vocabulaire spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Brosse son poney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Cure les pieds de son poney	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Assimile la coordination droite-gauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Parvient à trotter quelques foulées sans aide	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Effectue une longueur au galop seul	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sait ranger son matériel correctement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Respecte les notions d'hygiène d'après séance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date :

Commentaires et analyses par le(s) responsable(s) de l'activité :

.....
.....
.....
.....

Annexe 4 : Descriptifs d'ateliers

Les ateliers d'IMP :

- **Activités Manuelles Créatives :**

Selon la composition du groupe, ce sont les capacités et les compétences de chacun qui vont orienter le choix de l'activité. Quelles qu'elles soient, le dispositif mis en place, le cadre, l'espace, les diverses possibilités, vont permettre aux enfants de se poser, de se concentrer et de s'investir autour d'une réalisation. Pour réaliser ce qu'ils ont choisi, ils vont écouter, observer, réfléchir. L'activité fera appel à l'esprit créatif de l'enfant. Elle lui donnera envie de faire, de réussir et participera à sa valorisation. Il s'agira aussi d'utiliser le matériel à bon escient et, ainsi, apprendre ou reprendre quelques techniques de base en se familiarisant avec différentes façons de faire. Cet atelier s'adresse davantage aux plus jeunes.

- **Couture :**

L'objectif est de proposer aux jeunes, à partir de thèmes ponctuels ou événementiels (Noël, la fête de l'IME, ...), la confection de réalisations en tissu ou en feutrine. C'est l'idée d'un travail personnel effectué de la base « brute » (tissus) à un objet fini, construit et cousu main pour les plus jeunes. L'utilisation et la pose d'un patron, la prise de mesures sont également travaillées, ainsi que la confection à l'aide de la machine à coudre pour les plus âgés. Selon les goûts des enfants et des adolescents, de la broderie à partir d'un modèle et du point de croix peuvent également être réalisés.

- **Création Artistique :**

Cet atelier va permettre aux jeunes accueillis de réaliser, créer, à partir de différentes techniques, des objets personnels dont ils pourront être fiers. Selon le jeune, les choix pourront être très divers : les perles, à travers la confection de bijoux ; le tissage, en réalisant des pochettes, des abat-jours ; le collage de papier de soie ou de serviettes en papier sur bois ; ... Ces activités permettront de mettre en lumière le sens de l'initiative, la motivation, ainsi que la capacité de chacun à être autonome. Le matériel sera à disposition et, sur les propositions de l'adulte, chaque jeune aura libre choix pour sa réalisation. Cet atelier s'adresse davantage aux plus âgés.

- **Cuisine :**

Cet atelier accueille les plus jeunes pour leur permettre de découvrir l'art culinaire par la confection de pâtisseries, principalement. L'utilisation du matériel de cuisine, la vaisselle et le rangement de l'atelier, mais aussi la mise de la table et le service font partie de l'atelier, quand le repas est partagé ensemble. Chacun peut rapporter à la maison un peu de la pâtisserie qu'il a réalisé. Les exigences sont adaptées en fonction des capacités et du rythme de chaque enfant. Cet atelier est un lieu d'apprentissage, mais aussi un moment de partage et de convivialité.

- **Découverte de l'Eau :**

L'objectif de cet atelier est de permettre aux jeunes d'avoir une approche agréable, ludique, d'un milieu qui peut générer de l'appréhension. Nous cherchons à favoriser la confiance en soi ; les jeux proposés permettent une évolution dans l'aisance, le plaisir à se trouver dans l'élément Eau, ainsi que l'acquisition de techniques qui sont une approche de la natation et pourront être développées par ailleurs. L'apprentissage débute dans le petit bassin, pour ensuite glisser vers le grand bassin selon les possibilités et les craintes de chacun.

- **Découverte des Animaux :**

Cet atelier permet à l'enfant de découvrir et de se familiariser avec les animaux rencontrés principalement dans les fermes de notre région ainsi que ceux qu'il côtoie tous les jours à la maison.

L'approche de l'animal dans son milieu naturel offre à l'enfant la possibilité de mieux le connaître et stimule sa soif d'apprendre. À travers cet atelier, l'enfant entre en contact avec le monde rural, son monde. Cet atelier apporte beaucoup, il génère des émotions. L'animal manifeste de l'intérêt à l'enfant et lui offre sa confiance ce qui encourage l'expression et stimule l'enfant le plus inhibé : il s'ouvre davantage au monde. La découverte de l'univers animal reste toujours une source de joie et un révélateur de bonne humeur. Cet atelier permet de sensibiliser l'enfant à des valeurs de respect par une prise de contact régulière, de lui donner la soif d'apprendre en incitant sa curiosité, de développer son sens du toucher par le contact avec l'animal, de diminuer son anxiété grâce aux effets rassurants de la présence animale, de renforcer l'enfant au niveau émotionnel par le réconfort que l'animal procure, de stimuler naturellement l'expression verbale et émotionnelle de l'enfant et enfin de s'ouvrir au monde naturellement.

- **Dessin :**

L'atelier a pour but, au travers des différentes activités proposées (utilisation d'une règle, d'un compas, d'un rapporteur, ...) de développer les capacités et potentialités de chaque jeune sur différents points : la précision du geste ; la coordination des mouvements ; la dextérité ; la finesse ; le soin et l'habileté visuo-spatiale. Elle permet donc de reproduire des dessins, de bâtir des objets ou des formes à partir de composantes. Cet atelier fait aussi appel à leur créativité et à leur capacité d'initiative.

- **Détente et Jeux Sportifs :**

Cet atelier accueille des jeunes dont le projet individuel fait état d'un besoin supplémentaire en activité physique ou de détente par le jeu. Il leur permet de se dépenser autrement : en musique, avec plus ou moins de dynamisme en fonction de leurs capacités, ... Il permet à certains jeunes, que leur déficience handicape pour participer aux mêmes activités sportives que leurs camarades, de conserver un atelier « physique ». Les séances sont basées sur les besoins et les demandes des jeunes. Elles peuvent être composées de danse, de gym douce, de musculation, d'initiation à la relaxation, de jeux en duel, d'athlétisme, ... Cet atelier participe au développement physique des jeunes, mais aussi au développement de leur personnalité dans son ensemble en les amenant à reconnaître ce qu'ils aiment faire, ce dont ils sont capables avec leur corps, ...

- **Hygiène de Vie :**

Cet atelier accueille des jeunes filles et des jeunes garçons, en individuel ou en groupe. Nous y abordons différents thèmes, et adaptons en fonction des demandes et des besoins de chacun. Dans une ambiance détendue et en étant attentifs à respecter chacun, nous abordons l'hygiène, la connaissance du corps, les façons différentes de prendre soin de soi. L'alimentation, les soins quotidiens et d'autres moins fréquents (les ongles, les cheveux, le visage, ...) sont des sujets qui permettent aux jeunes de prendre conscience que prendre soin de soi concerne autant l'aspect extérieur que l'organisme dans son ensemble. La mise en pratique des soins quotidiens permet à chaque jeune une meilleure prise en charge de lui-même et un début de travail sur l'estime de soi.

- **Jardin :**

Les jeunes qui intègrent l'atelier Jardin en découvrent et en apprennent quelques-uns des secrets. Nous travaillons sur deux versants : l'ornement et le potager. Nous faisons découvrir les outils principaux du jardinier avec leur utilisation et les entretiens adaptés. Nous apprenons aux enfants les techniques à adopter dans différentes situations. Pour les responsabiliser, chacun dispose de son lopin de terre bien limité, dans lequel il fait des exercices de plantation, de semis, de bouturage et de rempotage. Dans cet espace, les enfants travaillent en s'efforçant de comprendre les explications et d'appliquer les règles. Ils peuvent constater l'évolution des plantes, la floraison, la récolte. C'est un

travail à la fois de découverte, de technique et d'exploration. Ils apprennent également à reconnaître les végétaux à travers la prise de repères sur les odeurs, les couleurs, les feuilles et les bourgeons.

- **Jeux de Société :**

Le jeu est une activité indispensable au développement psychique et physique de l'enfant. Le partage avec ses pairs est essentiel. Le jeu se caractérise par des règles qui sont une préfiguration de ce que sera la vie en société avec ses contraintes et ses satisfactions. Nous privilégions l'expérimentation, la socialisation, l'éducation, l'autonomie, la prise de responsabilités, l'exploration, le respect, tant des règles que des choix faits au cours du jeu et des désirs d'autrui, la persévérance et la motivation. Tous ses apprentissages sont travaillés de manière ludique. Les temps de jeux sont aussi des moments calmes durant lesquels peut se créer une réelle dynamique de groupe.

- **Jeux Théâtraux :**

Cet atelier propose aux jeunes de découvrir, par le biais de jeux, des outils favorisant une expression. Les jeux sont vocaux ou corporels (mimes). Toujours sous forme ludique, nous intégrons dans le jeu différents outils, tels que la musique, la vidéo, la photo, le dessin, ... Il s'agit de permettre aux jeunes d'explorer leurs expressions à travers des moyens différents.

- **Atelier Manuel Polyvalent :**

Cet atelier a pour objectif de sensibiliser et de préparer les adolescents à tous les petits travaux d'aménagement, de rénovation, de réparation des locaux et du mobilier. Il offre une polyvalence dans la découverte des métiers du bâtiment et de l'ameublement, s'intégrant aux divers ateliers et projets de l'établissement. En ce sens, il peut venir en suppléance, en aide, aux différents projets internes et externes (chantiers). A titre d'exemples : décors de fond de scène pour l'atelier Théâtre ; fabrication d'ameublement personnalisable (étagère, armoire, ...) ; rénovation et décoration des murs, des sols (intérieur et extérieur) ; entretien des robinetteries, luminaires, serrures, portes, fenêtres, ... ; remise en état de vélos, de matériel éducatif, ... Toutes ces activités passent par la découverte et la manipulation des différents matériaux (bois, fer, pvc, carton, aluminium, ...). Il s'agit d'un atelier à vocation préprofessionnelle, apportant des connaissances de base, aidant à l'intégration dans un ESAT ou dans une entreprise ordinaire.

- **Marionnettes :**

La marionnette est envisagée comme support d'expression et de communication. Dans un premier temps, l'atelier permet de se familiariser avec différentes techniques et de développer l'esprit créatif. L'objectif final est de pouvoir mettre en scène les personnages en leur donnant une identité et en apprenant à les manipuler à partir d'une histoire existante ou d'une histoire inventée par le groupe. Cela favorisera l'échange, la mise en place de situations simples et réelles de communication, l'expression verbale et le développement de l'imaginaire. Dans la réalisation de la marionnette, l'utilisation de matériaux diversifiés sera privilégiée : papier mâché, tissu, laine, peinture, ...

- **Mécanique Agricole :**

Cet atelier vient en complément de l'atelier préprofessionnel « Espaces Verts ». Il a pour objectif de sensibiliser l'adolescent aux techniques d'entretien du matériel des parcs et jardins (tondeuses, motoculteurs, taille-haies, ...). Il apporte des connaissances de base en hygiène, sécurité, environnement et ergonomie. L'atelier se décompose en 3 temps : un premier temps de mise au point, de réflexion et d'analyse du travail effectué ou à venir (analyse de schéma de différents circuits, pièces, outils, machines, ...) ; un deuxième temps de mise en pratique. L'accent est mis sur la connaissance du langage et des gestes techniques, des processus de montage et de démontage avec,

en support, des fiches techniques, des points de contrôles ; un dernier temps de rangement et de nettoyage.

- **Musique :**

Cet atelier n'a pas de vocation occupationnelle, ni à proprement parler thérapeutique. La finalité est artistique et créative. Il s'agit de créer un lieu d'expression artistique où toutes les personnalités peuvent se rencontrer et se dire à travers la musique et le son. Cet atelier se déroule dans la salle culturelle et artistique. La séance dure une heure et se décompose en trois temps : un premier quart d'heure de découverte : instruments, styles musicaux, sons, ... d'écoute et de partage de connaissances musicales ; une demi-heure de travail, de production, d'expression autour du chant, de jeux rythmiques, coopératifs, de recherche sonore ; enfin un quart d'heure de détente et de relaxation.

- **Pâte à Sel :**

La Pâte à Sel offre de nombreuses possibilités, à partir de matériaux simples. L'enfant va pouvoir créer sa matière et, selon ses compétences et sa capacité à transformer l'outil, réaliser un objet. Il pourra mettre en évidence : son sens de l'observation, en partant de modèles, en reproduisant ; sa dextérité, sa motricité fine, en réalisant des boules, des colombins, des détails ; sa faculté à inventer, imaginer, apporter sa touche personnelle. De séance en séance, l'enfant va pouvoir se perfectionner au niveau de la manipulation, et utiliser les différentes techniques et outils.

- **Peinture Créative :**

Cet atelier va permettre aux enfants de produire, de mettre en relation, des formes, des couleurs, par différentes techniques, de stimuler leur esprit créatif et de se familiariser avec les outils nécessaires à l'élaboration de leur réalisation. Créer doit être, pour l'enfant, un plaisir. Ce n'est pas tant le résultat qui va compter, mais toute l'énergie et tout l'investissement dont il va faire preuve. Il saura utiliser les différentes formes de peinture (acrylique, gouache, aquarelle, peinture aux doigts, ...) et en évaluer les multiples possibilités. Tout un rituel est mis en place autour de l'activité : préparer le matériel, son espace, puis nettoyer et ranger ; enfin un temps de réflexion par le groupe autour des réalisations est prévu. Les réalisations pourront être strictement personnelles ou encore dirigées, avec des consignes précises. Le résultat reflètera la bonne compréhension des consignes, la bonne utilisation de la matière, le soin que l'enfant a apporté à son travail.

- **Poney :**

L'atelier poney se présente avant tout comme un temps de détente, d'évasion pour l'enfant qui y participe. Une relation particulière se crée au fil du temps entre le cavalier et le poney, un lien se tisse. Cette séance deviendra selon la nature de chacun un atelier divertissant ou un véritable tremplin pour un avenir professionnel dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, le cavalier profite des bienfaits que lui procure l'animal et le temps passé à ses côtés est source de mieux-être. Le poney devient donc un partenaire éducatif, thérapeutique, qui permet à l'enfant d'apprendre à se maîtriser d'un point de vue émotionnel. Grâce à lui, il lui est davantage possible de canaliser son énergie, d'apaiser ses tensions internes, de vaincre ses peurs, ses angoisses. L'enfant s'initie au goût de l'effort, recherche la persévérance, apprend à évoluer en groupe, l'un pour l'autre. Il accède à une autonomie progressive, grâce à des rituels repérants. L'enfant se sent valorisé, il prend confiance en lui, maintient son attention, travaille sa concentration, analyse l'environnement et réagit par anticipation. Il devient un éco-citoyen responsable : il explore et se rend compte de son environnement naturel, il comprend les bénéfices du monde rural, et de l'importance d'agir avec égard envers les animaux et de respecter la végétation. Il apprivoise ses émotions, réveille ses sens, se socialise, existe ailleurs.

- **Poterie :**

Dans cet atelier, à partir du matériel de base qu'est la terre, l'enfant va découvrir progressivement les différentes étapes d'une activité complexe. L'objectif est de réaliser des objets divers : bols, pots, personnages, masques, tableaux, ... Les moyens sont les suivants : appréhender la matière ; se familiariser avec les techniques : colombins, boules, ... ; se familiariser avec le matériel, apprendre à le reconnaître et à l'utiliser à bon escient ; suivre les différentes étapes de la cuisson, l'émaillage, ... L'intérêt de cet atelier réside aussi dans le fait qu'il soit extérieur à l'établissement et fasse intervenir une professionnelle spécialisée dans cette technique. L'enfant prend de nouveaux repères dans un lieu neutre et peut exploiter son côté créatif à partir de consignes précises, modulées selon les capacités de chacun à utiliser la matière.

- **Printemps des Arts (moins de 13 ans) :**

Cet atelier réunit un groupe d'enfants qui, au long de quelques mois, va s'investir autour d'un projet commun à long terme. Ce projet est de participer au « Printemps des Arts », exposition organisée à Péronne, regroupant différentes écoles, mais aussi des artistes peintres, des photographes, ... venus exposer leurs œuvres. Les jeunes travailleront sur un thème précis (les oiseaux, par exemple) ; cela implique un travail d'observation, de recherche, de mise en avant de leur esprit imaginaire. Il s'agira également d'utiliser toutes les techniques qu'ils connaissent ou qu'ils sont susceptibles d'apprendre (peinture, papier mâché, collage, ...). Nous présenterons des travaux personnels aussi bien que des œuvres collectives, ce qui implique un esprit d'équipe et de partage, ainsi que d'entraide mutuelle.

- **Printemps des Arts (13 ans et +) :**

Durant l'atelier, les jeunes ont l'occasion de développer leur créativité et reçoivent un soutien technique. Tous les supports et les médias sont envisageables : feutre, crayon, peinture acrylique, papier dessin, toile, bois, ... Les jeunes ayant participé à l'atelier présenteront et expliqueront leurs créations dans le cadre de l'exposition. Cet atelier permet une ouverture sur le monde extérieur ainsi que la rencontre avec des artistes professionnels.

- **Théâtre et Costumes :**

Les jeunes qui participent à cet atelier sont également membres d'un atelier Théâtre ou de l'atelier Couture. Il s'agit de partir du support de la pièce travaillée en atelier et d'imaginer des costumes adaptés aux différents personnages. En fonction de ce que les jeunes connaissent du personnage, de ce qu'il va dire ou faire dans la pièce, du caractère dont ils souhaitent l'imprégner, du « look » qu'ils veulent lui donner, de celui d'entre eux qui va l'interpréter, il faudra choisir, à partir de vêtements de récupération principalement, les modifications à faire sur ceux-ci pour qu'ils s'adaptent au personnage. Cela nécessitera, de la part des jeunes, de faire preuve d'imagination, de créativité et de technique. Les vêtements seront ensuite portés lors de la représentation théâtrale.

- **Théâtre Suivi :**

Le Théâtre est l'un des outils éducatifs le plus complet. Il permet aux jeunes d'exploiter tous les moyens d'expression : le corps, la gestuelle, les émotions, la voix, l'écoute active, le groupe, ... De multiples facteurs interagissent : sa place, la place de l'autre, le respect du cadre donné. En atelier Théâtre Suivi, les jeunes prennent le temps de constituer un groupe, d'évoluer dans leur rôle d'acteur et, éventuellement, de faire la représentation d'une pièce. Le Théâtre Suivi englobe également d'autres activités, telles que la création des costumes et du décor, dans lesquels interviennent également d'autres enfants dans le cadre d'autres ateliers. Tout au long de l'année, les jeunes auront également la possibilité d'assister à des représentations théâtrales et de visiter un théâtre. Le travail porte donc sur l'imagination et la réalisation d'une pièce, sur l'ouverture et la découverte du théâtre dans sa globalité : « je suis spectateur et je suis acteur ».

- **Théâtre :**

L'objectif de cet atelier est de permettre aux jeunes, par le biais du Théâtre, de s'affirmer en s'investissant dans un rôle, de trouver d'autres modes de relations et d'expressions, qui leur sont souvent méconnus. L'expression cadrée, apprise et soutenue par l'adulte et le groupe, les aide à dépasser les difficultés du moment, mais également celles qui peuvent se présenter à d'autres moments de leur vie. Nous utilisons, par exemple, les fables de La Fontaine, que les jeunes investissent et revisitent avec leurs mots et leurs expressions. Devant un petit public composé de leurs camarades d'atelier, les jeunes se mettent en scène en jouant des petits passages.

- **Vie Sociale (moins de 16 ans) :**

L'objectif de cet atelier est de permettre aux jeunes d'appréhender la réalité de la vie en société par des exercices, des sorties, l'acquisition de connaissances et de compétences sur l'environnement. En premier lieu, nous nous intéressons à l'environnement proche du jeune : son village, sa ville. Puis nous approchons les infrastructures publiques, les lieux d'exercice du droit commun : Mairie, Poste, ... Nous nous intéressons aux associations, aux services divers existants dans son village, son quartier. Puis nous élargissons le territoire de découverte, à travers l'apprentissage des transports en commun, afin que le jeune acquière les moyens d'aller chercher plus loin ce dont il a besoin ou envie. Les exercices simples qui sont proposés concernent l'achat de pain, de timbres, de magazines, la demande de renseignements, ... Ainsi le jeune s'exerce sans grande prise de risque à présenter une demande.

- **Vie Sociale (16 ans et +) :**

Cet atelier est essentiel pour les jeunes qui, dans un avenir proche, vont se trouver en autonomie dans notre société. Il leur apporte des repères fondamentaux pour la vie quotidienne. Nous travaillons avec eux la réalité économique, la valeur de l'argent, avec des exercices dans des commerces alimentaires en partant de la vie quotidienne. Les jeunes apprennent à se repérer et à acheter les articles nécessaires avec un bon rapport qualité / prix (par exemple : « Je veux faire une tarte aux pommes. De quoi ai-je besoin ? Quel est mon budget ? Comment faire mes achats de manière économe ? »). Par ce biais, nous travaillons également l'équilibre alimentaire. Nous travaillons avec eux les rapports avec les différentes administrations afin de faciliter leurs futures démarches. Comment se présenter de manière adaptée et compréhensible ? A quoi sert le Pôle Emploi, la Sous-Préfecture ? Comment structurer une recherche d'emploi ? Nous utilisons également différents supports afin que les jeunes approchent les différents documents administratifs existants : chéquiers, demande de logement, permis de conduire, carte d'identité, inscription sur les listes électorales, ...

- **Sport :**

- **Natation**

L'activité Natation remet en cause trois principes essentiels du comportement humain : l'équilibre, le mode de déplacement et la respiration, avec une composante émotionnelle très importante. La natation interroge la plupart des sensations mises en jeu dans les déplacements terrestres, elle nécessite des prises de risques et, de par sa composante émotionnelle, elle répond au besoin de contrôler ses émotions et ses prises de risque pour assurer sa sécurité. La natation est un exemple type d'une adaptation à un milieu inhabituel et répond au besoin de s'adapter à des environnements divers. Celle-ci est également source de plaisir : le plaisir de dominer un milieu nouveau, mais aussi un plaisir sensoriel lié à la caresse de l'eau. Le passage du terrien au nageur va donner aux enfants et aux jeunes de nouveaux repères qui les aideront à connaître leur corps et leur schéma corporel pour se maîtriser. Les séances se déroulent une fois par semaine à la piscine de Péronne, sur un cycle de 8

à 12 semaines. L'accent sera mis sur le dépassement de la peur de l'eau et le plaisir qu'il est possible de prendre dans l'activité pour progresser vers l'autonomie dans l'élément aquatique. Les enfants et les jeunes peuvent suivre leur progression par la mise en place de grilles de réussite.

- **Foot et Foot en Salle**

C'est un sport dans lequel il faut résoudre à plusieurs et en action, par des attitudes d'aide et d'opposition, des problèmes posés par des déplacements de personnes et d'objets dont les trajectoires sont plus ou moins prévisibles, tout en répondant à des règles. Cette activité permet : de se construire, par la relation à l'autre, des pouvoirs et des savoirs nouveaux ; de développer des capacités de perception, d'anticipation et de décision, ainsi qu'une intelligence tactique ; de reconnaître et utiliser la règle ; de développer des capacités physiques et psychologiques ; d'ouvrir sur la vie associative et sportive. L'accent est mis sur la technique et l'amélioration des capacités motrices pour accroître la confiance en soi. La notion d'hygiène sportive est également abordée (vêtements de rechange et douche). Au club Foot, l'accent est mis sur la mixité IME / ITEP, dans le but d'accepter la différence de l'autre pour pouvoir construire une équipe performante et atteindre ensemble la capacité de participer à des tournois (vie associative).

- **Gym et Équilibre**

L'Atelier Gym et Équilibre est une activité de production de formes corporelles inhabituelles, réalisées dans le but d'être vues, selon un code admis par les différents pratiquants. Elle se caractérise par l'originalité, le risque et la virtuosité. La gymnastique et les situations d'équilibre favorisent le développement du jeune par le fait d'accepter de prendre et de maîtriser des risques, de connaître et d'accepter son corps et sa silhouette, de diversifier et d'enrichir ses modes de communication au sein du groupe, d'agir et de se surpasser dans des situations variées et complexes, de donner une valeur esthétique au mouvement produit. Lors des séances, l'accent est mis sur la remise en cause de l'équilibre vertical, la prise de risques, la complexification des actions et le contrôle des émotions.

- **Sports Collectifs**

Les objectifs de cet atelier sont les mêmes que pour l'atelier Foot en Salle et le club Foot. Dans celui-ci, l'accent est mis sur la découverte des différentes formes de ballons et l'amélioration des capacités motrices et de la synchronisation, ainsi que sur la compréhension des jeux simples.

Les ateliers d'IMPro :

- **Atelier « Employé Technique de Collectivité » (ETC)**

- **Cuisine Collective**

Cet atelier a pour but de sensibiliser et de préparer les jeunes à tous les travaux que l'on peut rencontrer en travaillant en collectivité : mise et débarrassage des tables ; préparation des repas ; apprentissage du ménage ; apprentissage de la cuisine ; ... Afin de parfaire leur technicité, et de leur permettre d'expérimenter leurs compétences en milieu réel, des stages en entreprises ordinaires et adaptées leur sont proposés.

- **Entretien des Locaux**

L'atelier « Entretien des locaux » doit permettre aux plus jeunes une première approche des techniques d'entretien : vaisselle ; balayage ; nettoyage des surfaces (tables, chaises, ...). Pour les plus grands, il s'agit de les approfondir et d'acquérir les gestes techniques adaptés : vaisselle (à la main ou à la machine) ; balayage et entretien des différents types de sols ; nettoyage de tout type de surfaces (vitres, inox, ...) ; connaissance des produits et de leur bonne utilisation ; ... L'objectif est

autant de les aider à acquérir les moyens d'entretenir leur domicile correctement au quotidien que de les former à un éventuel emploi dans ce domaine. Des stages en entreprise ordinaire ou adaptée peuvent être envisagés pour les jeunes qui s'orienteraient vers les métiers de l'entretien.

- **Repassage**

L'atelier « Repassage » propose aux jeunes de découvrir et de mettre en pratique les différentes techniques de soin du linge. Ils apprennent entre autres : à se servir d'un lave-linge, d'un sèche-linge ; à utiliser un fer à repasser, une centrale vapeur ; les différentes techniques de repassage et de pliage du linge domestique ; ... Pour les jeunes plus âgés, l'apprentissage se fait par le biais de linge qui nous est confié par des particuliers qui acceptent que la « prestation » soit fonction de la compétence des jeunes.

- **Atelier « Espaces Verts »**

Les adolescents qui intègrent l'atelier en préprofessionnalisation sont très motivés par l'activité et très demandeurs d'y apprendre les gestes pratiques. Avant de viser à la juste réalisation de chaque geste technique, nous travaillons avec chaque jeune l'apprentissage de la posture de travailleur ; c'est ce que nous nommons le préapprentissage et qui fait l'objet d'une évaluation parallèle. Dans l'atelier, nous apprenons aux jeunes les gestes fondamentaux qu'un jardinier doit connaître : le binage, le bêchage, la taille de haies et d'arbustes divers ainsi que la tonte et la scarification. Nous insistons sur le bon emploi de chaque outil et sur l'ensemble des sécurités à appliquer dans son utilisation. Les adolescents apprennent également, en repérant des détails, en prenant des repères, à reconnaître le nom et la variété des végétaux. Grâce aux serres, nous travaillons le végétal à travers de boutures, de semis et de division de touffes. Nous essayons de travailler la création et l'aménagement paysager : pose de clôtures, de dallage, de bordure, aménagement en bois autoclave. Nous créons des massifs et des plates-bandes, des rocailles, ainsi que des espaces de pelouse (ou réfection de pelouses abîmées).

- **Atelier « Ouvrier Polyvalent d'Entretien »**

Au sein de cet atelier, les jeunes réalisent de nombreux travaux de bricolage, au service des autres ateliers et de l'IME.

L'objectif est de développer leurs capacités d'adaptation à de nouvelles tâches et de leur offrir une palette de compétences techniques de base. Il n'est donc pas question d'entrer dans une maîtrise précise et parfaite des techniques d'entretien des bâtiments, mais de se familiariser avec de nombreux outils, d'être capable de les identifier et de les utiliser en toute sécurité.

En parallèle, la multiplication des tâches confiées, avec un maximum d'autonomie, doit leur permettre de faire preuve d'adaptabilité, de réactivité et de prendre des initiatives face à l'imprévu ou la nouveauté.

Cet atelier vise également à préparer les jeunes à vivre en autonomie. Ainsi, seront réalisées de nombreuses tâches liées à l'entretien et à l'amélioration du domicile. Changer une ampoule, réaliser une étagère ou déboucher un évier. Autant d'interventions, nécessaires à une vie autonome, qui requièrent également l'utilisation d'outils, mais surtout une connaissance des règles de sécurité.